



Le réseau
de transport
d'électricité

Projet de site dédié
à l'intelligence artificielle
et à l'innovation numérique
en Île-de-France.

**Concertation préalable
du 13 octobre au 23 novembre 2025**

**Enseignements
et engagements
des maîtres d'ouvrage**

Février 2026



Sommaire

Préambule	3
Introduction : Rappel du projet	4
Les maîtres d'ouvrage	4
Le contexte	5
Le projet	5
Le coût et le calendrier prévisionnel	6
1. Déroulement et modalités de la concertation	7
1.1. L'objet de la concertation	8
1.2. Le périmètre de la concertation	8
1.3. Les outils d'annonce et d'information	10
1.4. Les modalités de dialogue et de contribution	13
1.5. Les chiffres de la participation	16
2. Synthèse des contributions du public	18
2.1. Une concertation globalement saluée, accompagnée d'une forte demande de transparence et d'information sur le projet	19
2.2. L'opportunité en débat : quelle place pour Campus IA dans le territoire ?	22
2.3. Souveraineté numérique et gouvernance des données : des enjeux stratégiques au cœur des échanges	24
2.4. L'implantation du projet au prisme de l'aménagement du territoire et du cadre de vie	28
2.5. La compréhension du fonctionnement technique	31
2.6. L'empreinte environnementale du projet au centre des préoccupations du public	34
2.7. Chaleur fatale et économie circulaire : un enjeu structurant du débat public	38
2.8. Des attentes fortes pour un projet au service du territoire	40
3. Enseignements de la concertation et engagements	44
3.1. Le point de vue des maîtres d'ouvrage sur la concertation préalable	45
3.2. Engagements et modalités de poursuite du projet	48
4. Réponses aux demandes de précision et recommandations des garants	52
5. Annexes	58
Annexe 1 : Liste des publications de la CCBRC et de la commune de Fouju annonçant la concertation	59
Annexe 2 : Présentation des procédures d'autorisations environnementales et d'urbanisme	60

Préambule

Conformément à la volonté des maîtres d'ouvrage de garantir une information complète du public et un dialogue ouvert autour du projet de Campus IA, une concertation préalable volontaire au titre du code de l'environnement s'est déroulée entre le 13 octobre et le 23 novembre 2025. Cette démarche avait pour objectif de présenter le projet, d'en expliciter les enjeux, et de recueillir les avis, attentes et questionnements du public et des parties prenantes du territoire.

Le présent document d'Enseignements et d'engagement, établi conformément aux dispositions des articles L.121-16 et L.121-16-1 du Code de l'environnement, présente les enseignements de la concertation préalable, les engagements des maîtres d'ouvrage pour la poursuite du projet ainsi que les réponses apportées aux demandes de précisions et aux recommandations formulées par les garants dans leur bilan.

Il revient, dans un premier temps, sur les dispositifs d'information et de participation déployés tout au long de la concertation, puis dresse un bilan du déroulement de la démarche ainsi que des principaux indicateurs de participation. La seconde partie présente une synthèse des interrogations, avis et propositions exprimés par les participants, ainsi que les réponses apportées par les maîtres d'ouvrage. Enfin, la troisième partie expose les enseignements que les maîtres d'ouvrage tirent de la concertation, ainsi que les mesures qu'ils s'engagent à mettre en œuvre et les réponses qu'ils apportent aux demandes de précisions et aux recommandations formulées par les garants.

Introduction :

Rappel du projet

Pour en savoir plus sur le projet, consultez le dossier de concertation :

<https://www.concertation-campus-ia.fr/fr/les-documents>



Campus IA est un projet de site dédié à l'innovation numérique, situé à Fouju (Seine-et-Marne). Il entend accueillir des infrastructures informatiques de nouvelle génération et accompagner le développement de programmes de formation bénéficiant directement de la présence d'entreprises spécialisées dans le développement de l'IA. Le projet ambitionne de participer au renforcement de la souveraineté numérique, au développement de la filière de l'IA en France et à l'attractivité économique du territoire. Il a vocation à se développer de manière progressive, au rythme des besoins des acteurs du secteur et comprend notamment l'implantation de plusieurs datacenters, d'infrastructures techniques, d'aménagement d'espaces communs paysagers, ainsi qu'un bâtiment de formation aux fonctionnalités multiples.

Les maîtres d'ouvrage

Un projet porté par un consortium d'acteurs aux expertises complémentaires

Le projet Campus IA est porté par la société de projet Campus AI constituée de 4 actionnaires, maître d'ouvrage principal avec l'appui de RTE, co-maître d'ouvrage du projet en charge du raccordement électrique. Ce partenariat rassemble des expertises complémentaires, à la fois technologiques, industrielles, financières et énergétiques, nécessaires à la réalisation du projet. *Dans ce document, Campus IA désigne le projet tandis que Campus AI désigne la société de projet, maître d'ouvrage principal du campus.*

La société de projet Campus AI et ses investisseurs



Bpifrance est une banque publique d'investissement, intervenant en soutien au développement de projets innovants et structurants pour l'économie française. Elle a pour mission de financer, accompagner et développer les entreprises françaises à toutes les étapes de leur croissance, de la start-up aux grands projets industriels stratégiques. Sa présence dans le capital confère à l'État un rôle de surveillance et d'influence directe dans le pilotage du projet.



MGX est un fonds d'investissement international intervenant dans le financement de projets technologiques et d'infrastructures stratégiques, dont la vocation est d'accélérer le développement de l'intelligence artificielle et des technologies avancées dans divers secteurs stratégiques (semi-conducteurs, infrastructures, logiciels, sciences de la vie).



NVIDIA est une entreprise de référence dans les technologies de calcul haute performance et les processeurs dédiés à l'intelligence artificielle fondée en 1993. C'est le leader mondial des puces pour l'IA et la majorité des modèles d'IA sont entraînés sur des puces électroniques NVIDIA.



Mistral AI est une entreprise française spécialisée dans le développement de modèles d'intelligence artificielle fondée en 2023. Elle développe des modèles d'IA générative avec une forte orientation vers l'open-source et la souveraineté numérique européenne. Champion français indépendant et spécialisé dans le développement de modèles d'intelligence artificielle générative, Mistral AI est reconnue pour ses modèles performants, ainsi que pour le développement de solutions et d'infrastructures dédiées, notamment via Mistral Compute. Elle dispose d'une présence internationale aux États-Unis, au Royaume-Uni et à Singapour.

En complément de cet actionnariat, Campus AI s'appuie sur un écosystème de partenaires industriels, énergétiques et académiques de premier plan — notamment Bouygues Construction et Equans, EDF, l'École polytechnique et Sipartech — qui contribuent activement à la réussite opérationnelle, technologique et scientifique du projet.



RTE, co-maître d'ouvrage pour le raccordement électrique

Le Réseau de Transport d'Électricité (RTE) intervient en tant que co-maître d'ouvrage pour les ouvrages de raccordement électrique du site. En tant que gestionnaire du réseau public de transport d'électricité français, il assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur le territoire national. RTE gère en temps réel les flux électriques et l'équilibre entre la production et la consommation.

Le contexte

Le projet Campus IA émerge dans un double contexte. D'une part, la forte attente de l'État français quant au développement exponentiel du nombre d'implantations de datacenters dans l'Hexagone, liée notamment à la disponibilité d'une électricité accessible et largement décarbonée. D'autre part, le développement d'un écosystème numérique souverain, combinant puissance de calcul, capacité de stockage des données et développement de l'intelligence artificielle.

La France dispose en effet d'atouts structurels majeurs pour accueillir ce type d'infrastructures : un mix électrique faiblement carboné, une connectivité numérique de premier plan à l'échelle européenne et mondiale, ainsi qu'un cadre réglementaire environnemental exigeant. L'Île-de-France concentre par ailleurs une part importante des infrastructures numériques nationales, en raison de sa position stratégique, de la densité de ses réseaux et de son attractivité économique. Parallèlement, l'IA connaît une accélération sans précédent, portée par des usages en forte croissance et par une stratégie nationale ambitieuse engagée depuis 2017 et renforcée dans le cadre du plan France 2030. Dans ce contexte, le projet Campus IA s'inscrit dans une dynamique de structuration d'infrastructures de calcul de très grande capacité, visant à soutenir durablement la recherche, l'innovation et la compétitivité technologique nationale, tout en répondant aux enjeux de souveraineté numérique.

Le projet

Le projet s'installera à Fouju en Seine-et-Marne en région Île-de-France.

Le projet se développera sur environ 70 hectares constructibles et comprendra, dans sa première phase :

- 3 bâtiments de datacenters, chacun comprenant des supercalculateurs (machines agrégeant de nombreuses unités informatiques pour réaliser un grand nombre d'opérations de calcul ou de traitement de données en parallèle) ;
- Deux postes électriques : l'un exploité par RTE et raccordé au réseau, l'autre par Campus IA pour l'alimentation des différents datacenters ;
- Un bâtiment de formation aux fonctionnalités multiples ;
- Un bâtiment de support technique ;
- Une station de traitement des eaux usées ;
- Des espaces communs (voiries, contrôles d'accès, postes de transformation, etc.) ;
- Des espaces verts paysagers et plantés avec des ouvrages de gestion des eaux pluviales, participant à la bonne intégration du projet dans le paysage.

Lors de la 2^{ème} phase, les autres datacenters seront réalisés, également entrecoupés d'espaces communs et paysagers.

La fiche en annexe 2 présente le montage administratif et financier des procédures de demande d'autorisation et l'articulation entre ces procédures, telles que connues à la date de parution de ce document.

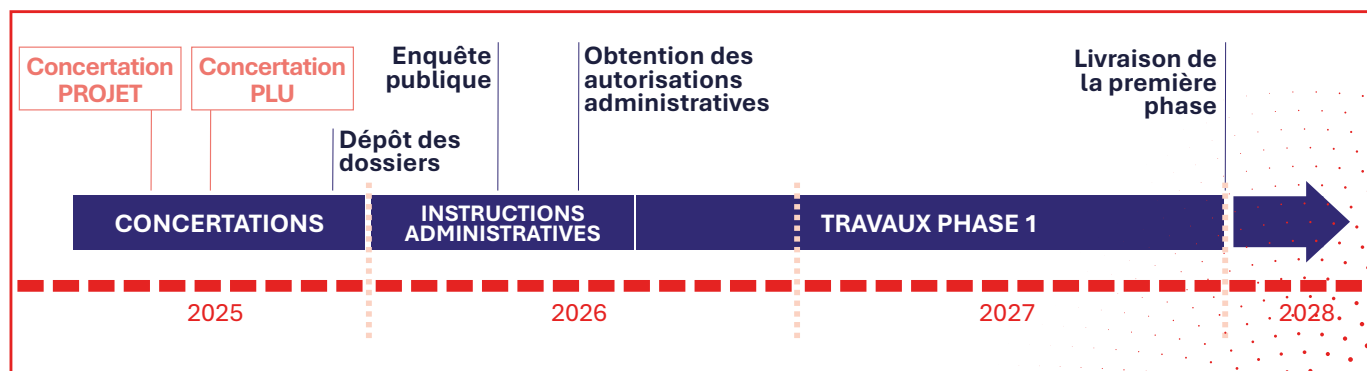
Le raccordement électrique du site de Campus IA consiste en la création d'un poste 400 kV en double entrée en coupure sur les liaisons aériennes 400 kV existantes traversant le site. La puissance de raccordement du Campus IA répond à deux phases : un raccordement de 700MW puis un raccordement à la puissance de 1400 MW à pleine capacité.

Le coût et le calendrier prévisionnel

Le développement de l'ensemble du projet à terminaison est estimé à environ 50 milliards d'euros d'investissement, répartis entre l'infrastructure mutualisée (poste source, espaces communs, bâtiments de formations et aménagement des terrains), les datacenters, et leurs équipements (serveurs, puces de calcul). La première phase du projet est estimée à environ 8 milliards d'euros d'investissement.

L'investissement de la société Campus AI sera intégralement assuré par financement, au travers d'apports en capital de ses actionnaires, de levées de fonds aux étapes clés du projet et d'emprunts bancaires. Le projet dans son ensemble recouvre plusieurs investissements distincts portés par un consortium d'opérateurs et d'investisseurs associant Campus AI, des opérateurs de datacenters et de centre de calcul ainsi que des acteurs français, européens et internationaux du cloud et de l'intelligence artificielle.

La première phase du projet prévoit une livraison début 2028. Ce calendrier nécessite l'obtention des autorisations et le démarrage des travaux mi-2026. À cette fin, le second semestre 2025 est consacré aux différentes procédures de concertation (concertations réglementaires au titre du code de l'urbanisme pour la modification du PLU et concertation préalable volontaire au titre du code de l'environnement). Une enquête publique unique est envisagée au premier semestre 2026.



1. Déroulement et modalités de la concertation

1.1. L'objet de la concertation

La concertation préalable est une procédure organisée en amont d'un projet susceptible d'avoir un impact sur l'environnement, le cadre de vie ou l'activité économique d'un territoire. Décrite aux articles L121-15, L121-16 et L121-16-1 du code de l'environnement, la concertation préalable vise à :

- › Débattre de l'opportunité du projet ;
- › Informer le public (riverains, associations, élus, étudiants, professionnels) et répondre à ses interrogations sur l'état d'avancement du projet, ses objectifs et ses effets ;
- › Enrichir le projet en intégrant au mieux les besoins et les attentes exprimés par le public ;
- › Eclairer les maîtres d'ouvrage sur les suites à donner à leur projet, notamment les nouvelles études à conduire ou la manière dont ils peuvent le faire évoluer.

La concertation préalable est obligatoire ou facultative, selon les caractéristiques du projet. Bien que les datacenters ne soient pas soumis à la saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP), Campus AI et RTE ont souhaité s'engager dans une concertation volontaire, possibilité prévue par l'article L121-17 du Code de l'environnement, avec l'appui de garants afin d'en faire un projet de territoire et d'identifier les attentes et les préoccupations locales.

La CNDP a désigné Nathalie Durand et François Gillard garants de la concertation relative au projet Campus IA. Les garants de la concertation préalable en assurent le bon déroulement. Dans le respect des principes de la CNDP, ils s'assurent que la concertation se tient dans les meilleures conditions : transparence des informations fournies et des échanges, équivalence de traitement entre tous les acteurs, argumentations des diverses positions. Ils veillent à la bonne information du public et à la mise en œuvre de modalités adaptées à l'expression et à la participation de toutes et tous. Ils ont également pour mission de rendre compte des questions, observations, propositions formulées par le public durant la concertation, lesquelles visent à discuter et à enrichir le projet. Au terme de la concertation, les garants rédigent un bilan dans lequel ils consignent l'ensemble des avis et arguments exprimés. Ce bilan est rendu public.

1.2. Le périmètre de la concertation

Pour l'organisation de la concertation, plusieurs périmètres ont été définis, avec des modalités d'information et de concertation différenciées.

- › Le périmètre restreint : Fouju, commune d'accueil de l'ensemble du projet, a fait l'objet d'une communication renforcée, aussi bien web que papier, et de plusieurs rencontres publiques
- › Le périmètre élargi : l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de Brie Rivières et Châteaux (CCBRC) et les communes du nord de la communauté d'agglomération Melun Val de Seine, ont fait l'objet d'une communication numérique des informations liées au projet et à la concertation.

Périmètre de la concertation



1.3. Les outils d'annonce et d'information

1.3.1. La communication réglementaire



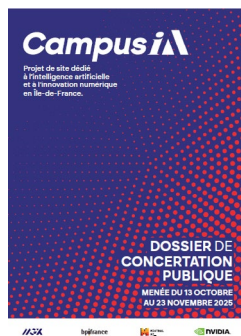
Conformément aux articles L.121-16 et R. 121-19 du Code de l'environnement, la concertation a fait l'objet d'une communication légale :

- › **Par voie d'affichage** : Des affiches légales ont été apposées sur les tableaux d'affichage de l'ensemble des mairies et intercommunalités situées dans le périmètre de la concertation préalable du projet Campus IA.
- › **Par voie de presse** : Des avis légaux ont été transmis aux journaux suivants :
 - › La République de Seine-et-Marne
 - › Le Parisien – Édition de Seine-et-Marne (77).

Une **nouvelle communication réglementaire a également été diffusée afin d'annoncer la modification de la date de la réunion publique de clôture**, dans le respect du délai réglementaire de quinze jours avant la tenue de la réunion publique de synthèse. À la suite du changement de date de la réunion publique de clôture, **un sticker d'information a été apposé sur les affiches dans l'ensemble des mairies concernées**, afin de porter cette modification à la connaissance du public et une nouvelle publication légale a été publiée dans les titres de presse susmentionnés.

CHANGEMENT DE DATE : la réunion publique de clôture se tiendra le 17 novembre à 19h30 à Chatelet-en-Brie.

1.3.2. Le dossier de concertation



Support essentiel de l'information du public, le dossier de concertation a constitué le document de référence pour la compréhension du projet Campus IA. Il présentait l'ensemble des éléments nécessaires à l'appréhension du projet, de ses objectifs à ses caractéristiques techniques et territoriales. 300 exemplaires ont été imprimés et diffusés dans le cadre de la concertation, notamment auprès des collectivités concernées et lors des temps de rencontre avec le public. 270 dossiers de concertation ont été distribués : 50 mis à disposition à l'accueil de Fouju, 30 mis à disposition à l'accueil de la CCBRC et 190 distribués lors des rencontres.

Par ailleurs, le dossier était accessible en version numérique (<https://www.concertation-campus-ia.fr/api/documents/952/download>) sur le site internet dédié au projet. Une version accessible, appuyée sur les recommandations PDF U/A a également été publiée en ligne : (<https://www.concertation-campus-ia.fr/api/documents/986/download>).

1.3.3. Le dépliant de concertation



Le dépliant d'information a constitué un support synthétique de présentation du projet et de la concertation préalable. Il permettait au public de découvrir les objectifs du Campus IA, les grandes caractéristiques du site, les phases du projet, le raccordement électrique, ainsi que les modalités de participation à la concertation. Ce dépliant détaillait également le calendrier des rencontres et les différentes procédures de concertation associées. Un coupon T préaffranchi, attaché au dépliant, permettait aux participants de déposer avis et questions au format papier. Il était disponible en format papier lors des rencontres publiques, et consultable en ligne sur le site internet de la concertation (<https://www.concertation-campus-ia.fr/api/documents/951/download>).

Au total, 1 000 dépliant d'information ont été imprimés et diffusés auprès du grand public dans le cadre de la concertation. 300 dépliant ont également été distribués dans les boîtes aux lettres de la commune de Fouju. Les 1000 dépliant ont été distribués : 300 dans les boîtes aux lettres de Fouju, 50 mis à disposition à l'accueil de Fouju, 100 mis à disposition à l'accueil de la CCBRC et 550 distribués lors des rencontres.



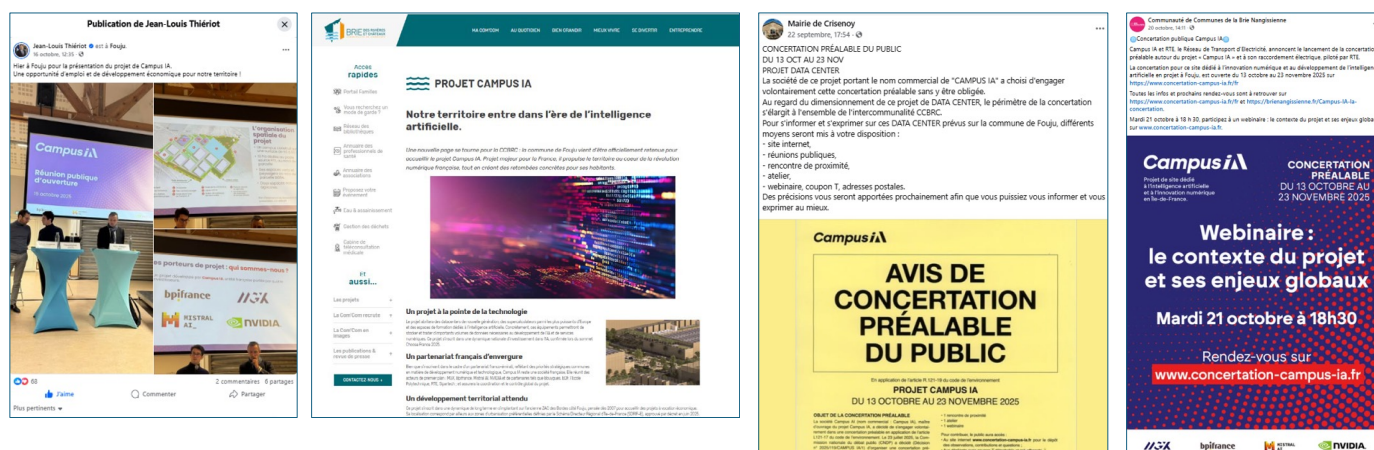
1.3.4. Outils de la concertation autoportée

Afin de favoriser l'appropriation du projet par le plus grand nombre et de démultiplier les modalités de participation, un kit de concertation autoportée a été mis à disposition du public sur le site internet de la concertation (<https://www.concertation-campus-ia.fr/api/documents/948/download>).

Ce kit avait pour objectif d'accompagner les citoyennes et citoyens, associations, établissements scolaires et acteurs locaux souhaitant organiser eux-mêmes des temps d'échange autour du projet Campus IA. Il comprenait une présentation du cadre de la concertation, les modalités de participation, le but des concertations autoportées et leurs rôles dans la concertation, ainsi que leurs fonctionnements. Le kit comprenait des outils méthodologiques pour l'animation des échanges et la restitution des contributions comme la charte des échanges dans le cadre d'une concertation autoportée et un formulaire de compte rendu dédié, également mis à disposition en ligne afin de permettre une restitution structurée (<https://www.concertation-campus-ia.fr/api/documents/949/download>).

1.3.5. L'information dans la presse et en ligne

Deux **communiqués de presse** ont été diffusés dans le cadre de la concertation préalable : l'un en ouverture de la concertation, l'autre pour annoncer la réunion publique de synthèse. Ces communiqués ont été transmis aux médias locaux du département et nationaux (Les Echos, La Tribune, Le Parisien Seine-et-Marne, La République de Seine-et-Marne et ICI). Au cours de la période de concertation, **plusieurs retombées médiatiques ont été observées**, notamment dans la presse locale, régionale et nationale (Le Parisien, Nouvel Obs, Ouest France), contribuant à relayer les enjeux du projet et à informer un public élargi. Par ailleurs, la **Communauté de communes de la Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC)** et plusieurs communes du périmètre de concertation (Fouju, Moisenay, Crisenoy) ont assuré le relais des informations relatives à la concertation via **leurs propres outils de communication** (site internet, supports numériques, réseaux d'information locaux), participant ainsi à la diffusion de l'information auprès des habitants du territoire (voir en annexe le tableau des différentes publications des collectivités territoriales).



La concertation a également été relayée en ligne par des acteurs extérieurs au territoire, à travers divers biais : articles dans la presse nationale, réseaux sociaux de chercheurs et intervenants du webinaire thématique, relais institutionnels. Le site internet de la concertation a également permis de relayer l'information au-delà sur seul périmètre de la concertation.



1.3.6. Le site internet du projet



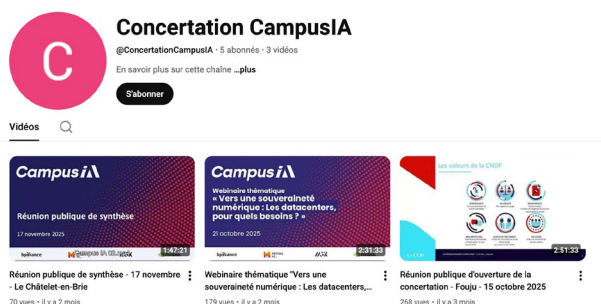
Le site internet dédié à la concertation du projet a constitué un **outil central d'information et de participation en ligne** tout au long de la démarche. Il a permis au public d'accéder aux informations générales sur le projet, au calendrier de la concertation ainsi qu'aux différentes modalités de participation. Sur ce site ont été déposés, au fil de la concertation préalable :

- l'ensemble des documents de la concertation,
- de la documentation externe au projet, permettant de contextualiser différentes thématiques (raccordement électrique, enjeux socioéconomiques, enjeux environnementaux...)
- les présentations diffusées lors des rencontres publiques,
- des actualités sur les événements de la concertation,
- les comptes rendus ainsi que les replays des réunions enregistrées.

Le site a par ailleurs offert la possibilité de **poser des questions en ligne**, contribuant à compléter les dispositifs de participation en présentiel. Toutes les questions posées lors des ateliers et des réunions publiques ont été mises en ligne sur le site, et le porteur du projet y a apporté des réponses.

La chaîne YouTube de la concertation

Une chaîne YouTube [@ConcertationCampusIA](#) a également été créée pour la diffusion des réunions publiques retransmises en ligne. La chaîne comptabilise plus de 450 vues.



1.3.7. Le dispositif d'exposition pour les rencontres

Pour habiller la rencontre de proximité et les différentes réunions publiques, un kit d'exposition composé de 3 kakémonos (ou « roll-up ») synthétiques a été mis en place.



1.4. Les modalités de dialogue et de contribution

Entre le 13 octobre et le 23 novembre, période de la concertation préalable volontaire du projet, plusieurs rencontres publiques ont été organisées afin d'informer le public et de recueillir les avis. Cette phase de dialogue s'est appuyée sur une diversité de formats (réunions publiques, webinaire, atelier, rencontres de proximité), permettant de toucher des publics variés et d'assurer une information accessible sur le projet et ses enjeux.

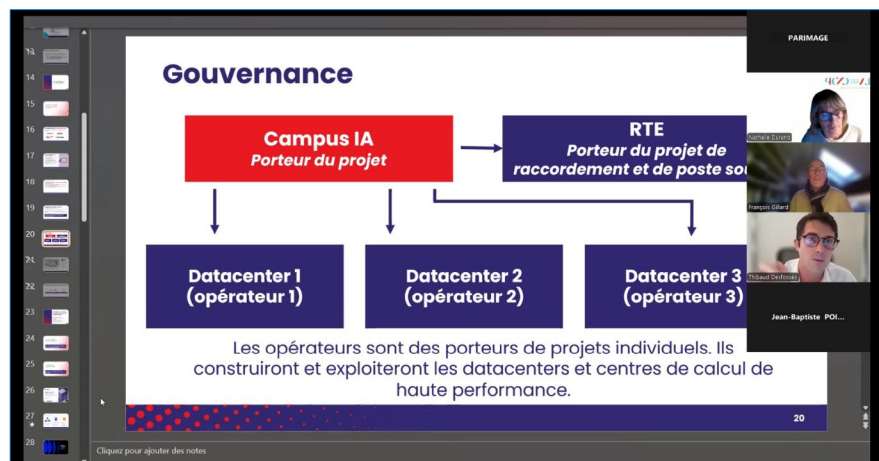
1.4.1. Les rencontres

15 octobre : Réunion publique d'ouverture



La réunion publique d'ouverture s'est tenue le 15 octobre et a rassemblé 135 participants, témoignant d'un fort niveau de mobilisation du public dès le lancement de la concertation. Les échanges ont été particulièrement nourris, avec 24 questions posées en séance.

21 octobre : webinaire thématique contexte et souveraineté



La réunion en ligne a réuni 65 participants, témoignant d'une forte affluence pour un format dématérialisé. Le public était composé à la fois d'habitants, de parties prenantes locales ainsi que de participants issus des milieux universitaires et institutionnels à l'échelle nationale.

29 octobre : atelier « enjeux environnementaux et aménagement du territoire »



L'atelier a réuni 21 participants, traduisant une mobilisation plus modeste mais néanmoins qualitative. Les échanges ont été dynamiques et constructifs, les participants s'étant pleinement investis dans le travail collectif.

8 novembre : Rencontre de proximité



Le stand installé au sein du centre commercial a permis de rencontrer environ 160 personnes et de nouer une trentaine d'échanges approfondis. Ces échanges ont été particulièrement riches et ont principalement porté sur les enjeux d'insertion territoriale du projet.

17 novembre : Atelier socio-économique et réunion publique de synthèse



La journée a été marquée par une forte mobilisation, avec 65 participants à la séquence de la mi-journée et 85 participants en soirée. La séquence d'atelier a notamment permis de rencontrer un grand nombre d'acteurs de la formation et de l'emploi et de mener des échanges approfondis sur ces thématiques.

La réunion publique organisée en soirée s'est, quant à elle, déroulée dans une ambiance plus calme, avec un nombre plus restreint de contributions.

21 novembre : évènement Beaujolais nouveau Fouju



La participation à cette fête locale a permis de rencontrer environ 155 personnes, conviées par la mairie à cet évènement festif de la ville de Fouju.

7 novembre : Réunion de concertation autoportée à l'initiative du député de la première circonscription de Seine-et-Marne

En plus de ces modalités organisées par la maîtrise d'ouvrage, une réunion de concertation autoportée, sans la présence du maître d'ouvrage, a rassemblé une cinquantaine de personnes à Crisenoy sur l'invitation du député de la circonscription voisine de Melun, Arnaud Saint-Martin. Les garants de la concertation ont pu participer à cette rencontre et en rendre compte dans leur bilan.

1.4.2. Les autres modalités de contribution

Le processus de concertation a offert diverses modalités de contribution aux parties prenantes. Le site internet dédié, outre la mise à disposition de toute la documentation sur le projet, permettait aussi aux participants et plus largement au grand public de poser des questions et de soumettre leurs commentaires en ligne. De plus, une adresse électronique ainsi qu'une adresse postale ont été mises à disposition pour recevoir les contributions par courrier ou par email.

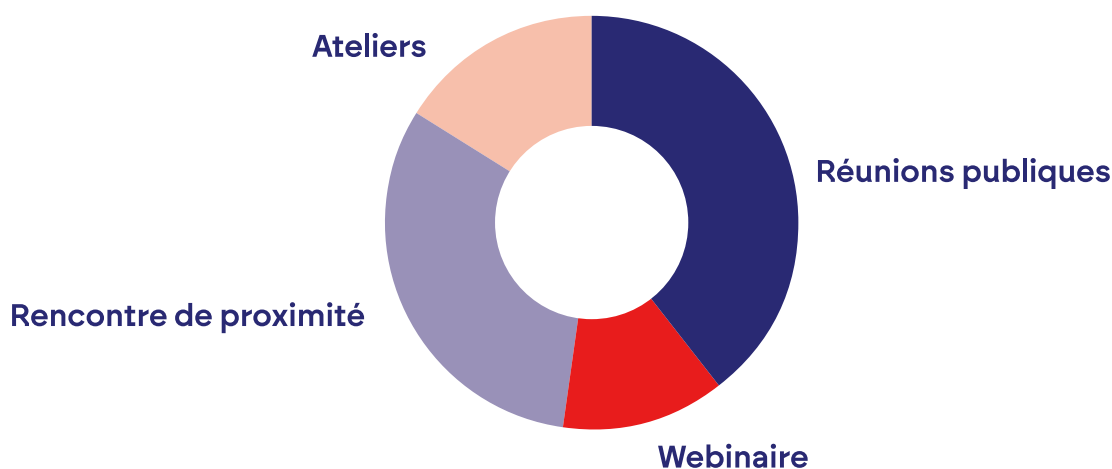
1.5. Les chiffres de la participation

1.5.1. Les rencontres

Rencontre	Date et lieu	Nombre de participants
Réunion publique d'ouverture	Mercredi 15 octobre à 19h à Fouju	135
Webinaire « Vers une souveraineté numérique : les datacenters, pour quels besoins ? »	Mardi 21 octobre à 18h30 sur zoom	65
Atelier « Enjeux environnementaux et aménagement du territoire »	Mercredi 29 octobre à 19h à Fouju	21
Rencontre de proximité	Samedi 8 novembre de 12h à 14h au Leclerc de Chatelet-en-Brie	160
Atelier « Enjeux économiques, emplois et formations » (Atelier additionnel)	Lundi 17 novembre 2025 à 12h00 au siège de la CCBRC	65
Réunion publique de synthèse	Lundi 17 novembre 2025 à 19h30 au siège de la CCBRC	85

La répartition de la participation entre les différents formats apparaît **globalement homogène**. Les réunions publiques concentrent toutefois la part la plus importante des participants, tandis que la rencontre de proximité, bien qu'unique, a réuni un public significatif. Les ateliers, les réunions auto-portées et le webinaire complètent le dispositif avec des niveaux de participation plus ciblés, traduisant la complémentarité des formats proposés. La concertation a permis de toucher environ **550 participants sur l'ensemble** des rencontres formelles (réunions publiques, ateliers, webinaire).

Répartition de la participation lors des divers événements



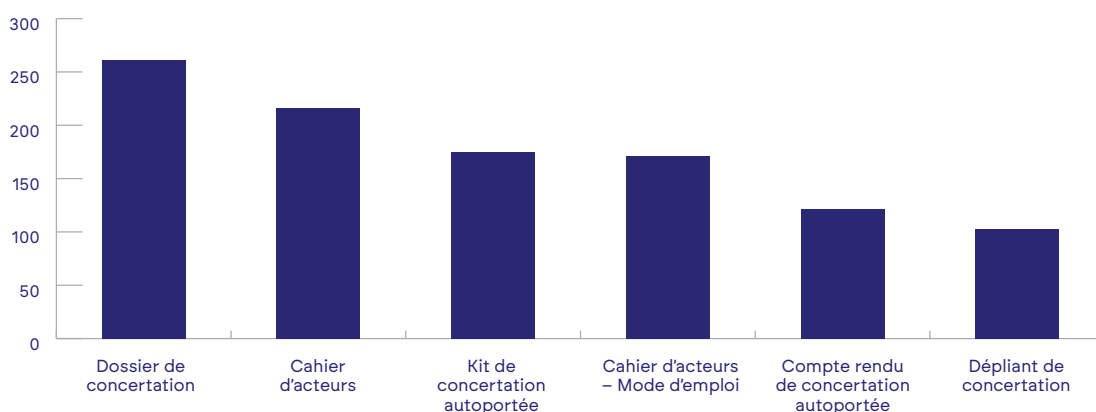
1.5.2. La participation en ligne

Durant toute la période de la concertation, du **13 octobre au 23 novembre**, le site internet dédié a constitué un **outil central d'information et de participation du public**. Des **actualités hebdomadaires** y ont été publiées afin d'informer en continu sur l'avancement de la concertation, les dates des rencontres, la mise en ligne des **comptes rendus**, des **présentations diffusées en réunion** ainsi que sur les **modalités de participation**.

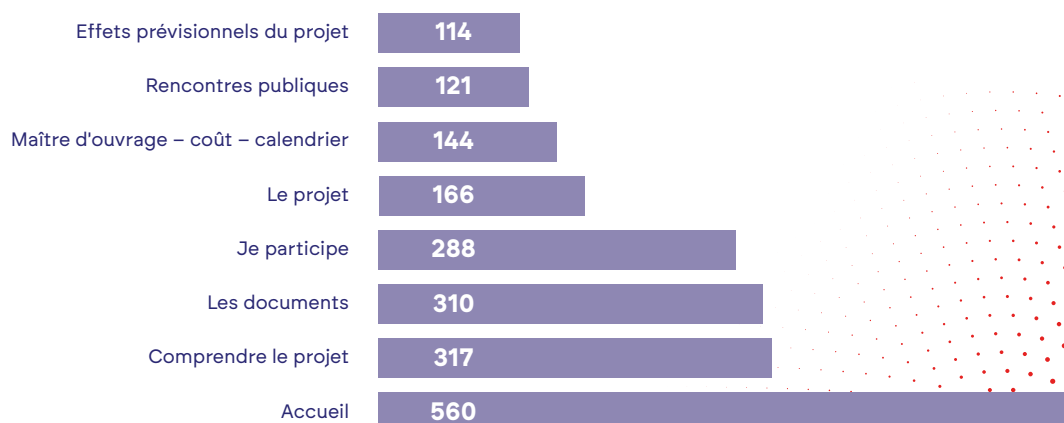
Sur l'ensemble de la période, le site a enregistré **2 547 pages vues**. Au total, **7 614 interactions** ont été mesurées sur le site. Une interaction correspond à toute action réalisée par un utilisateur (consultation de page, lecture, clic, téléchargement, début de formulaire, etc.).

La plateforme de contribution a enregistré 137 questions et avis. Plusieurs cahiers d'acteurs ont été déposés sur la plateforme ou transmis via l'adresse électronique de la concertation : **16 cahiers d'acteurs émanant de 14 organismes différents**.

Nombre de téléchargements



Nombre de vues sur les différentes pages du site



2. Synthèse des contributions du public

2.1. Une concertation globalement saluée, accompagnée d'une forte demande de transparence et d'information sur le projet

2.1.1. Organisation et portée du dispositif de concertation

Le caractère volontaire de la concertation a été globalement apprécié par les participants, qui ont salué la démarche du maître d'ouvrage d'engager un dialogue en amont du projet. De nombreux participants, parmi lesquels des représentants associatifs habitués des démarches de concertation, ont souligné l'importance de cette première concertation sur un projet de datacenters et la qualité des débats.

Toutefois, des remarques ont par ailleurs été formulées sur l'organisation concrète du dispositif et sur l'accessibilité à l'information. Certains participants ont estimé que le nombre de réunions était insuffisant et que la répartition de la parole entre les intervenants et le public aurait pu être davantage équilibrée. La diffusion et la communication autour des événements de concertation ont également été jugées limitées par une partie du public, réduisant selon eux la capacité de mobilisation de certains publics moins informés.

Enfin, des questionnements ont émergé quant à la capacité réelle de la concertation à faire évoluer le projet. Dans ce contexte, le public a exprimé des attentes fortes quant à la prise en compte concrète des avis, propositions et alertes formulés, et quant à leur traduction tangible dans l'évolution du projet.

« La meilleure manière d'implanter un projet est de faire ce que vous faites ce soir. Merci d'avoir saisi la CNDP pour nous offrir ce moment d'échanges » (réunion publique d'ouverture)

« Le calendrier n'a pas été idéal, la démarche s'étant tenue en partie durant les vacances de la Toussaint, dans un temps trop court » (réunion publique de synthèse)

« J'ai le sentiment que le projet semble déjà décidé, malgré l'organisation d'ateliers participatifs et j'ai l'impression que les échanges portent davantage sur des aspects secondaires que sur les orientations de fond » (atelier participatif)

« Je remercie les porteurs du projet pour l'organisation de cette concertation publique, qui n'était pas obligatoire, et qui permet déjà à la population de Crisenoy et des communes voisines d'obtenir des informations plus tôt qu'elles ne l'auraient eues autrement. » (réunion publique de synthèse)

RÉPONSES DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Campus AI et RTE ont fait le choix de s'engager dans une démarche de concertation volontaire, considérant qu'un projet de cette ampleur ne peut se concevoir sans un échange approfondi avec le territoire et ses acteurs, et ce le plus en amont possible. Cette concertation a permis d'ouvrir un premier espace de dialogue, même si certains participants ont estimé que le calendrier, contraint, ne permettait pas d'aborder l'ensemble des enjeux de manière exhaustive. Les maîtres d'ouvrage soulignent toutefois que cette phase constitue une étape initiale d'un processus plus large et réaffirment leur volonté de poursuivre le dialogue dans la durée. Campus AI et RTE sont favorables à une continuation du dialogue les échanges ayant été particulièrement utiles au projet et enrichissants pour les équipes au cours des différentes modalités. Ces retours sont précieux pour faire progresser la concertation et enrichir le projet.

Par ailleurs, les garants désignés par la CNDP assurent, dans leur bilan, la traçabilité de l'ensemble des arguments, questions et propositions exprimés au cours de la concertation. Ils recensent également les points restés sans réponse et formulent des recommandations pour la poursuite du dialogue. De leur côté, les maîtres d'ouvrage tracent également l'ensemble de ces contributions à travers la publication de leurs enseignements et engagements, rendus à la suite du bilan des garants, permettant ainsi d'assurer une continuité et une transparence dans le traitement des observations du public.

2.1.2. Des demandes fortes de transparence et de traçabilité formalisées

Le public a exprimé de fortes attentes en matière de formalisation et de traçabilité des réponses apportées aux contributions, en particulier sur les sujets sensibles tels que l'utilisation de l'eau, mais également sur l'ensemble des impacts du projet. Plusieurs participants ont demandé que les engagements du maître d'ouvrage soient écrits et accessibles, afin de permettre un suivi clair des engagements pris. Le public a souhaité disposer de garanties écrites sur la transparence du projet, tant sur ses caractéristiques techniques que sur ses impacts environnementaux et territoriaux. Par ailleurs, certains participants ont souhaité accéder aux informations relatives aux statuts et à la répartition financière entre les entreprises détenant Campus IA. Enfin, plusieurs contributions ont formulé des demandes d'accès à des documents techniques détaillés (fonctionnement des installations, impacts environnementaux, données chiffrées, scénarios de fonctionnement), ainsi que la mise en place d'instances de suivi dans la durée, afin d'assurer un contrôle continu de la mise en œuvre du projet, de ses impacts et du respect des engagements annoncés.

*« Les engagements pris par le porteur de projet, notamment sur l'eau, sont-ils formalisés / écrit ? »
(webinaire)*

« Comment est conçu le montage financier de la société de projet ? Y-a-t-il une entreprise majoritaire ? (réunion publique d'ouverture)

RÉPONSES DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Les maîtres d'ouvrage prennent acte des attentes fortes formulées concernant la transparence et la traçabilité des informations. Plusieurs engagements sont déjà établis et d'autres seront précisés dans les prochaines phases du projet.

S'agissant de la composition du capital de la société Campus AI, celle-ci n'est pas publique. MGX et Bpifrance en sont les deux principaux actionnaires, Bpifrance disposant de droits bloquants et de leviers d'orientation stratégique afin de garantir la prise en compte des intérêts nationaux. Mistral AI et NVIDIA détiennent des participations plus limitées. La répartition capitalistique, et donc la gouvernance de la société, n'a pas vocation à évoluer au cours des prochaines phases du projet.

En réponse aux demandes d'engagements formalisés, l'engagement relatif à la non-utilisation de la nappe de Champigny a d'ores et déjà été explicitement formulé par écrit auprès des acteurs institutionnels concernés : Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux, commune de Fouju, Préfecture de Seine-et-Marne et Chambre d'Agriculture.

Concernant les demandes d'accès à des documents et données techniques, certains éléments existent déjà et pourront être transmis. D'autres informations, notamment celles relevant de l'étude d'impact environnemental en cours de finalisation, seront rendues publiques dès qu'elles seront disponibles. Cependant, les ajustements réalisés sur l'implantation des bâtiments (déplacements de quelques mètres) ne modifient pas les conclusions techniques, notamment concernant des éléments tels que l'absence d'îlot de chaleur ou de microclimat à Fouju par exemple. Il faut également noter que certains indicateurs n'ont pas vocation à être calculés lorsqu'ils ne sont pas exigés réglementairement ou que leur pertinence n'est pas établie au stade actuel du projet.

Campus AI se tient disponible pour toute demande d'information complémentaire et s'engage à apporter les réponses nécessaires, dans la limite des données disponibles, et à répondre dans des délais raisonnables, tout en reconnaissant que certaines réponses ne pourront pas être immédiates.

2.1.3. La poursuite du dialogue comme condition de la confiance dans la durée

De nombreux participants ont exprimé l'attente d'une poursuite du dialogue au-delà de la concertation préalable, considérant que la confiance ne peut s'inscrire dans le temps qu'à la condition d'un échange continu entre les maîtres d'ouvrage, les acteurs du territoire et les parties prenantes. Cette demande recouvre à la fois les modalités de restitution des échanges, la lisibilité des réponses apportées aux contributions, ainsi que la transparence sur les suites données aux observations du public. Plusieurs contributions ont également interrogé les scénarios envisageables en cas d'avis défavorable, de suspension ou d'abandon du projet. La poursuite du projet est ainsi perçue comme devant être conditionnée à des engagements clairs, formalisés et suivis dans le temps. Enfin, la réussite du projet est largement associée à la mise en place d'une gouvernance future lisible et ouverte, intégrant les acteurs du territoire (élus, habitants, associations, acteurs économiques).

« Quand les études seront-elles faites et mise à disposition des habitants du territoire et pourront-elles remettre en cause le projet en cas d'avis négatif ? » (atelier participatif)

« Un registre de traçabilité sera-t-il mis en place, permettant au public de savoir, pour chaque observation formulée : Si elle a été prise en compte (et comment le projet a été modifié en conséquence) / Si elle a été écartée (et pour quelles raisons) » (question 69, site internet)

« Dans la mesure où la mise en œuvre du projet est prévue par phases, quelles sont les mesures d'évaluation prévues suite à la phase n°1, notamment pour prendre des décisions par rapport à la phase n°2 ? Un processus participatif sera-t-il prévu pour cette phase-là également ? » (question 129, site internet)

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Plusieurs formes d'instances de suivi pourront être mises en place afin de garantir un échange régulier avec les acteurs du territoire. Les propositions formulées durant la concertation seront examinées et pourront nourrir les enseignements des maîtres d'ouvrage.

Le phasage du projet répond précisément à cet objectif de transparence et d'évaluation continue. Chaque étape de développement donnera lieu à un bilan complet, économique, stratégique, environnemental et territorial, permettant d'ajuster, si nécessaire, les infrastructures ou le calendrier, en fonction des observations formulées et des besoins identifiés. Ce fonctionnement progressif ouvre la possibilité d'adapter le projet dans la durée, y compris à la lumière des retours du public.

Les garants désignés par la CNDP assureront de leur côté la traçabilité de l'ensemble des arguments, questions et propositions exprimés au cours de la concertation. Leur bilan recensera les points restés sans réponse et formulera des recommandations pour la poursuite du dialogue. Ces contributions sont prises en compte à travers la publication du présent document, présentant les enseignements et engagements du porteur de projet et explicitant les suites données aux observations du public et les modalités de suivi envisagées.

2.2. L'opportunité en débat : **quelle place pour Campus IA dans le territoire ?**

2.2.1. Une ambition économique et technologique reconnue

Une majorité des contributions reconnaît l'ambition économique et technologique du projet, perçu comme un levier potentiel de développement de la filière IA et numérique. Plusieurs acteurs soulignent également sa possible contribution aux dynamiques territoriales de développement économique. Le Campus IA est ainsi envisagé comme un outil susceptible de renforcer l'attractivité du territoire et de s'inscrire dans les logiques de structuration des zones d'activités et des pôles économiques existants. Cette dimension est fréquemment mise en avant comme un facteur potentiel de rayonnement, sous réserve toutefois d'une articulation effective avec les acteurs de l'écosystème économique.

« Ce projet constitue une opportunité pour faire du territoire intercommunal un pôle économique dynamique au service de la souveraineté française, et nous souhaitons que la Seine-et-Marne soit à l'avant-garde de cet enjeu » (atelier participatif)

« La France et l'Europe sont aujourd'hui confrontées au défi majeur de la souveraineté numérique, notamment face au Cloud Act et au Patriot Act, et le Campus IA s'inscrit pleinement dans cet enjeu stratégique » (atelier participatif)

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Le projet Campus IA s'inscrit avant tout dans une logique de développement économique et territorial, pensée en articulation étroite avec les élus et les acteurs locaux. Son implantation et ses orientations ont été travaillées en lien avec la commune de Fouju et la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC). Le choix du site résulte d'un travail de collaboration avec la communauté de communes et les élus locaux, notamment le président de la CCBRC et le maire de Fouju.

Les ambitions affichées sont celles d'une infrastructure de rang mondial, présentée comme le futur plus grand campus européen dédié à l'IA. Campus IA a vocation à constituer un projet structurant, capable de renforcer l'attractivité économique locale, de soutenir l'emploi et de favoriser l'émergence de nouvelles coopérations avec les acteurs du territoire.

2.2.2. L'intérêt pour le territoire au prisme de l'attractivité et des priorités locales

Le projet Campus IA est perçu par une partie des contributeurs comme un vecteur potentiel d'attractivité et de valorisation de l'image du territoire. Cette dimension d'image et de visibilité est notamment évoquée à travers le rayonnement que pourrait conférer le projet à différentes échelles, intercommunale, départementale et régionale. Le Campus IA est envisagé comme un outil de structuration de l'écosystème local, en complément des zones d'activités existantes. Le projet est également présenté comme une opportunité de réinterroger les capacités d'action du territoire et de redéfinir certaines compétences aujourd'hui peu mobilisées, en particulier dans des domaines connexes au développement économique, comme le tourisme. Toutefois, cet inté-

rêt pour le territoire est apprécié au regard des bénéfices concrets attendus pour les habitants, notamment en matière d'équipements, d'offres de formation et d'emplois. Ces retombées sont perçues comme un facteur déterminant d'acceptabilité locale, leur réalité devant être étayée par des engagements précis, lisibles et vérifiables dans la durée.

« La communauté de communes vise à relever le niveau de service rendu aux habitants par une meilleure définition de l'intérêt communautaire » (réunion publique de synthèse)

« Il est important de rediriger la valeur générée par ce projet vers les acteurs économiques locaux, notamment dans le cadre des marchés et réalisations qui seront confiés » (réunion publique de synthèse)

« Le projet prévoit-il des embauches prioritaires pour les habitants du territoire ? Des formations spécifiques seront-elles mises en place pour permettre aux habitants de travailler sur le site (maintenance, technique, ingénierie) ? » (question 29, site internet)

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

La volonté des maîtres d'ouvrage est d'intégrer le projet à son environnement et d'en faire un projet de territoire et c'est en ce sens que la concertation a été abordée. Les maîtres d'ouvrage s'attachent à ce que les retombées positives du projet bénéficient aux riverains du territoire. Le projet mobilisera plusieurs centaines d'emplois directs et indirects durant la phase chantier. En phase d'exploitation, Campus IA créera également plusieurs centaines d'emplois qualifiés et pérennes (techniciens, ingénieurs, maintenance, sécurité, gestion et services). Des échanges sont en cours avec Pôle Emploi, les missions locales et les PLIE afin d'anticiper les besoins d'insertion, et des clauses sociales sont envisagées pour favoriser l'emploi local et la montée en compétence des habitants du territoire. Les métiers concernés couvrent notamment le génie civil, l'électricité, le CVC, la maintenance, la sécurité et l'exploitation informatique. Le projet intégrera par ailleurs une dimension formation, recherche et innovation. Campus IA est associé à l'École Polytechnique et à Mistral AI, et des espaces dédiés accueilleront des programmes orientés vers les métiers techniques liés au datacenter et à l'intelligence artificielle. En plus des partenariats nationaux déjà engagés, des échanges avec plusieurs universités et écoles du territoire sont prévus dans les prochains mois afin de développer des parcours de formation allant du niveau technicien au niveau ingénieur, notamment autour de l'exploitation numérique et de la cybersécurité.

2.2.3. Quelques expressions remettant en question l'opportunité globale

À l'échelle du projet, plusieurs contributions expriment des doutes sur la pertinence du Campus IA au regard des besoins immédiats du territoire et interrogent la hiérarchisation des priorités locales, notamment en matière d'eau, d'agriculture, de logement et d'énergie. Le projet est ainsi parfois perçu comme entrant en concurrence avec des enjeux jugés plus urgents ou plus directement liés au quotidien des habitants. Certaines expressions soulignent également les craintes d'un projet surdimensionné au regard de la capacité réelle du territoire, en particulier au regard de son impact potentiel sur le réseau électrique.

À une échelle plus large, portant sur le secteur de l'intelligence artificielle et la stratégie numérique, des voix s'interrogent plutôt sur la nature des besoins auxquels répondent les datacenters, estimant que certains usages pourraient relever de besoins artificiels créés ou stimulés par de grandes entreprises, davantage que d'une nécessité collective. Enfin, des interrogations émergent quant au caractère réellement durable du modèle de développement de l'IA, avec l'évocation d'un risque d'essor en partie spéculatif. Des questionnements portent également sur les choix consistant à allouer une part importante de la puissance électrique disponible aux activités liées à l'IA.

« Sur le conflit d'usage du sol : une priorisation des friches semble importante, cf. ce rapport de la cour des comptes qui indique que «Alors que l'Île-de-France doit loger 20 % de la population française, sur à peine plus de 2 % du territoire national, la production globale de logements est à la peine.» Est-ce que cela pourrait être plus intégré dans le projet ? » (question 96, site internet)

« En quoi le projet Campus IA renforce-t-il la souveraineté numérique et la compétitivité globale de la France dans le domaine de l'intelligence artificielle ? » (question 53, site internet)

« Le dossier de concertation indique que le projet vise à « répondre aux besoins immédiats, mais aussi d'anticiper la croissance future de la demande en puissance de calcul », comment l'estimation de cette croissance a-t-elle été faite ? Semble-t-elle réaliste dans un contexte où certains critiquent une « bulle de l'IA » ? » (question 93, site internet)

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Le site de Fouju est depuis longtemps identifié par les élus locaux comme un secteur destiné à accueillir des activités économiques (ancienne Zac des Bordes) et il est identifié en ce sens dans le SDRIF-E. Ce choix d'aménagement, acté depuis plusieurs années, limite ainsi les risques de concurrence avec d'autres usages comme le logement. Sur les questions de ressources, l'engagement de non-recours à la nappe de Champigny a été formalisé auprès des acteurs institutionnels du territoire, et les études en cours permettront de préciser les mesures adaptées pour gérer l'artificialisation du site conformément à la réglementation. Par ailleurs, le projet a été conçu de manière progressive et modulaire afin d'éviter tout surdimensionnement : la montée en puissance sera ajustée aux besoins réels et aux capacités de raccordement validées par RTE ; l'allocation de la puissance électrique se fera enfin dans le respect du cadre réglementaire, de manière à garantir l'absence de conflit d'usage avec les besoins du territoire. Dans ce cadre, le Campus IA n'entre pas en concurrence avec les priorités locales mais peut, au contraire, contribuer à renforcer des dynamiques territoriales existantes, notamment dans les domaines des mobilités, du logement, de la formation et du développement économique.

À une échelle plus large, portant sur le développement de l'intelligence artificielle et la stratégie numérique nationale, le projet s'inscrit dans l'objectif de renforcer les capacités françaises de calcul au service de la recherche, de l'industrie et des services publics. Les porteurs de projet prennent note des interrogations relatives à l'évolution du secteur et au risque d'un essor partiellement spéculatif : c'est également pour répondre à ces incertitudes que le projet a été conçu de manière flexible, permettant une montée en puissance graduelle.

2.3. Souveraineté numérique et gouvernance des données : des enjeux stratégiques au cœur des échanges

2.3.1. Quels usages pour quelles données ? Interrogations sur les activités, les clients et l'accès aux capacités de calcul

De nombreux participants se sont interrogés sur ce qui serait réellement hébergé au sein du Campus IA, sur les types d'acteurs concernés et sur les objectifs poursuivis. Les échanges ont porté en premier lieu sur la nature des données appelées à être accueillies, qu'il s'agisse de données liées à l'intelligence artificielle, de données industrielles, de données publiques ou encore de

données sensibles et stratégiques. Les usages potentiels du site ont également été discutés, entre calcul intensif, entraînement de modèles d'IA, hébergement de services numériques, activités de recherche et développement ou services cloud plus classiques.

Le profil des clients susceptibles d'occuper le site (entreprises locales, PME, grands groupes, acteurs publics ou acteurs internationaux) ainsi que les conditions d'accès à la puissance de calcul pour les acteurs du territoire ont également été évoqués. Dans ce contexte, des craintes ont été exprimées quant à une captation prioritaire des capacités par de grands acteurs extérieurs au territoire, en particulier les grands acteurs internationaux du numérique. Les modalités de location des capacités (salles, racks, puissance de calcul, services cloud) ont constitué à ce titre un élément d'appréciation complémentaire.

« Les acteurs locaux pourront-ils utiliser la puissance de calcul ? » (réunion de lancement)

« Les entreprises pourront-elles réserver des capacités au sein du Campus IA et quelles sont les modalités de location des espaces ? » (réunion de lancement)

« Quel serait l'espace dédié à l'intelligence artificielle et est-ce que des critères de sélection des usages seront appliqués, notamment en faveur des entreprises françaises ? » (réunion de lancement)

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Les acteurs locaux pourront utiliser la puissance de calcul du site grâce à l'accès qu'ils auront aux services proposés par les entreprises exploitant ces moyens de calcul. Il sera tout à fait possible, via la plateforme Mistral par exemple, de développer de nouvelles applications ou d'utiliser des applications existantes, tout en garantissant que les données restent hébergées en France et ne soient pas transférées à l'étranger. Les entreprises pourront également réserver des capacités au sein du Campus IA selon leurs besoins, allant de la location d'un étage dans une colonne de serveurs à l'occupation de plusieurs colonnes complètes, en fonction de leurs activités ou de leurs besoins de service aux particuliers et aux entreprises. Le projet Campus IA s'inscrit pleinement dans cette logique, en réservant une préférence aux acteurs français et européens dans l'attribution des capacités d'hébergement.

Sur la question de l'identité des opérateurs, il n'est pas encore possible de la communiquer à ce stade. Le projet étant encore en phase de concertation, les discussions restent préliminaires avec un ensemble d'opérateurs potentiels, français mais aussi internationaux. Précisons toutefois que le pacte d'actionnaires entre Bpifrance, MGX, Mistral AI et Nvidia prévoit une diversité d'acteurs selon deux dimensions : les partenaires d'infrastructures, c'est-à-dire les opérateurs des centres de données et les clients finaux, qui bénéficieront de la capacité de calcul mise à disposition. Cette diversité doit être garantie à la fois en termes de nationalité (acteurs français, européens et étrangers) et en termes d'usages, couvrant les services numériques au sens large et ceux spécifiquement liés à l'intelligence artificielle.

2.3.2. Les ressorts de la souveraineté numérique : qui décide, qui finance, et sous quelles règles ?

La question de la souveraineté numérique dans le projet, à travers l'origine des investisseurs, la structuration de l'actionnariat et les modalités de gouvernance, a été évoquée à plusieurs reprises au cours des échanges. Sans constituer le thème central de l'ensemble de la concertation, elle a néanmoins fait l'objet d'une attention particulière de la part de certains participants.

Dans ce cadre, des attentes se sont exprimées en matière de transparence sur l'origine géographique des investisseurs et des actionnaires, ainsi que sur la structuration capitaliste du projet. Plusieurs échanges ont ainsi porté sur la répartition de l'actionnariat et sur les modalités de gouvernance stratégique du Campus IA, ces éléments étant perçus comme des facteurs de compréhension du fonctionnement futur du projet.

De façon plus secondaire, les discussions ont également abordé la capacité de décision locale face à des intérêts économiques globaux, la localisation juridique des entités de gouvernance et d'exploitation, les éventuelles implications de droits extraterritoriaux, notamment le Cloud Act, ainsi que les enjeux de sécurisation juridique de l'accès aux données. La dépendance potentielle du projet aux grands acteurs mondiaux du numérique et sa contribution à l'émergence d'une filière numérique souveraine ont également été mentionnées, sans constituer le cœur des échanges.

« Pouvez-vous nous préciser la répartition de l'actionnariat ? » (réunion publique d'ouverture)

« Comment Campus IA pourra garantir la souveraineté des données face au droit extraterritorial américain ? La présence d'Nvidia dans les actionnaires ne soumet-elle pas l'ensemble des données du Campus à ce droit ? Y aura-t-il des grandes entreprises américaines, notamment les GAFAM, parmi les propriétaires / locataires des datacenters ? » (réunion publique d'ouverture)

« Sur les 50 M€, comment est-ce que ça se passe concrètement ? MGX a-t-il déjà donné ? Qui engage les fonds en premiers ? » (question 114, site internet)

RÉPONSES DES MAÎTRES D'OUVRAGE

La question de la souveraineté est un sujet complexe sur lequel l'Europe accuse un certain retard et pour lequel il reste encore de nombreuses briques à construire. La souveraineté numérique repose sur trois dimensions : les infrastructures, les données et le développement d'une filière industrielle. Campus IA se positionne dans le champ des infrastructures, alors qu'une part importante des données françaises sont aujourd'hui hébergées ou traitées à l'étranger, faute de capacités suffisantes en Europe. Le projet ne prétend pas répondre à l'ensemble des enjeux de souveraineté, mais y contribue. En effet, aujourd'hui, plus de 80 % de l'infrastructure mondiale du cloud est contrôlée par trois acteurs étrangers. En l'absence de développement d'infrastructures et de technologies en France et en Europe, le numérique européen continuera à dépendre massivement d'infrastructures, de technologies et de législations étrangères. Campus IA accueillera un mix de clients européens et étrangers, avec pour ambition de proposer une diversité d'offres répondant à différents besoins. L'objectif est d'intégrer dans ces offres des briques technologiques aussi souveraines que possible, tout en collaborant avec des clients américains nécessaires à l'équilibre économique du projet. Cette coopération avec les acteurs américains, plus avancés sur certains aspects, constitue également un levier pour combler le retard européen.

L'objectif du projet est de rééquilibrer l'écosystème numérique en favorisant la diversité des acteurs et la montée en puissance des opérateurs de cloud européens, car c'est à ce niveau que se situe aujourd'hui le principal enjeu de dépendance technologique. Il existe déjà des solutions intermédiaires, à travers des partenariats entre acteurs étrangers et entreprises locales, mais une souveraineté réelle suppose à terme une maîtrise complète des technologies. Cela implique de soutenir le développement de clouds européens à grande échelle, la seule dimension permettant de rivaliser avec les infrastructures américaines. Le projet Campus IA s'inscrit pleinement dans cette logique, en réservant une préférence aux acteurs français et européens dans l'attribution des capacités d'hébergement. Le projet est pleinement transparent et mené en lien étroit avec la BPI et la Direction générale des entreprises (DGE) à Bercy, dans une logique de pilotage industriel et stratégique. Son approche est pragmatique : s'inspirer des savoir-faire étrangers sans tomber dans la dépendance, et construire progressivement une autonomie européenne.

S'agissant de l'actionnariat, la structure de capital de la société Campus AI n'est pas publique dans son détail. L'actionnariat de Campus AI réunit 4 acteurs complémentaires : MGX, société d'investissement technologique internationale, Bpifrance, banque publique d'investissement française, dont la présence au capital garantit la prise en compte des intérêts stratégiques nationaux grâce à des droits de gouvernance renforcés, Mistral AI, acteur français de référence de l'IA générative et NVIDIA, leader mondial du calcul accéléré. Les acquisitions foncières ont par ailleurs été réalisées par Campus AI, société par actions simplifiée de droit français, assurant un ancrage juridique et opérationnel du projet sur le territoire national. Concernant le financement, les 50 milliards d'euros évoqués correspondent à l'ensemble des investissements prévus à terme pour le projet. Un tel montant ne pouvant être supporté par un seul acteur, le financement est réparti entre plusieurs niveaux. Campus AI assure l'acquisition des terrains et l'aménagement du site grâce aux apports de ses actionnaires. La construction des datacenters et leur équipement relèvent quant à eux des opérateurs de datacenters et de leurs clients finaux. Ces investissements seront portés par des sociétés ad hoc dans lesquelles Campus AI détiendra une participation.

2.3.3. Enjeux sociétaux des usages de l'intelligence artificielle : opportunités et risques

Les échanges ont mis en évidence une perception contrastée de l'intelligence artificielle, à la fois comme un levier d'innovation et de compétitivité pour les entreprises, les territoires et les services publics, et comme un facteur de transformation profonde soulevant des interrogations sociétales. L'IA est ainsi apparue, pour certains, comme un outil susceptible de favoriser la performance économique et l'amélioration de certains services, notamment dans les domaines de la santé, de l'industrie, de la sécurité ou de l'action publique. Parallèlement, des craintes ont été exprimées quant aux impacts sociaux de l'IA, en particulier sur l'emploi, l'automatisation de certaines tâches et les transformations des métiers. Ces évolutions sont perçues à la fois comme porteuses d'opportunités et comme génératrices d'incertitudes pour les travailleurs et les filières concernées. Des craintes relatives à des usages jugés massifs ou insuffisamment maîtrisés ont par ailleurs été évoquées. Dans ce contexte, le besoin de pédagogie et d'appropriation citoyenne de ces technologies a été souligné comme un enjeu central pour leur acceptabilité sociale.

« L'intelligence artificielle permet des avancées majeures dans des domaines comme la santé, le transport ou l'environnement, en apportant des solutions concrètes à des problématiques complexes. Ces évolutions démontrent le rôle stratégique des datacenters dans le développement économique et technologique du pays. » (webinaire)

« Il serait important de réaliser une évaluation des risques de pertes d'emplois ou des besoins de reconversion liés au développement de l'IA pour les travailleurs susceptibles d'être concernés » (atelier participatif)

« Envisagez-vous la création d'une maison de l'IA pour la pédagogie locale ? » (atelier participatif)

RÉPONSES DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Les porteurs de projet partagent cette préoccupation quant aux risques de dérives de l'IA, mais rappellent que la régulation des usages de l'IA relève de décisions politiques, réglementaires et industrielles, et non des opérateurs d'infrastructures. Ces enjeux doivent être traités au bon niveau, dans un cadre politique et réglementaire adapté et les opérateurs de datacenters n'ont pas les outils, ni la légitimité, ni la visibilité nécessaire pour intervenir à ce niveau. Cependant, les acteurs comme Campus AI peuvent encourager d'autres leviers d'action, notamment en soutenant la recherche et l'éducation. Les programmes éducatifs et scientifiques pour promouvoir une IA plus sobre et plus frugale, notamment le développement de modèles dits "Chain of Thought", plus économes en puissance de calcul que les grands modèles génératifs actuels pourraient avoir un rôle dans cette démarche.

Des économistes de l'Organisation Internationale du Travail ont étudié l'impact qu'aura l'IA sur le marché du travail et il apparaît que le risque n'est pas tant le remplacement de l'emploi par des robots mais plutôt la transformation des métiers qui pourrait toucher 10 à 13 % des professions dans le monde. Cette transformation aurait pour conséquence principale un gain de temps permettant alors de se concentrer sur des tâches plus complexes. L'enjeu est alors d'accompagner, d'organiser et de réfléchir au déploiement de l'IA pour anticiper les changements que cette technologie induit. C'est dans cet objectif que nous souhaitons assurer un bon équilibre entre trois axes concernant le volet formation du Campus IA : la recherche de pointe, la formation orientée vers les métiers en lien direct avec le campus, et la formation ou reconversion de personnes exerçant des métiers susceptibles d'être affectés négativement par l'intelligence artificielle.

2.4. L'implantation du projet au prisme de l'aménagement du territoire et du cadre de vie

2.4.1. Un site globalement jugé adapté, mais faisant l'objet de questionnements

Le site d'implantation du projet a été globalement perçu comme présentant certains atouts, notamment en raison de la présence d'infrastructures électriques structurantes, identifiées comme un facteur déterminant pour la faisabilité technique du projet. Pour autant, l'acceptabilité locale de l'implantation a fait l'objet de questionnements, certains participants s'interrogeant sur l'existence ou non d'alternatives de localisation susceptibles de réduire les impacts du projet. Ces débats ont également porté sur la compatibilité du projet avec les documents de planification et d'urbanisme, notamment le PLU et les objectifs de zéro artificialisation nette. L'artificialisation du site a en particulier constitué un point d'attention, posant la question de l'équilibre entre le développement du projet et la préservation des espaces naturels et agricoles. Ainsi, si le site est apparu à plusieurs égards comme techniquement pertinent, il a suscité des interrogations sur ses effets à long terme en matière d'aménagement du territoire et d'usage du foncier.

« A-t-on exploré la possibilité d'implanter ces datacenters ailleurs que sur des terres agricoles ? » (réunion de lancement)

« Le projet est-il compatible avec le PLU et le SCoT vis-à-vis des objectifs ZAN ? » (question 98, site internet)

« Ce choix de continuité stratégique engagée il y a près de 30 ans (...) permet aujourd'hui, de disposer d'un site stratégique adapté à l'accueil d'un projet de cette envergure, au bénéfice de l'ensemble des habitants du territoire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux. » (réunion publique de synthèse)

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Le choix du site de Fouju pour le projet Campus IA résulte d'un travail de sélection approfondi, mené à l'échelle nationale, au cours duquel 55 sites ont été analysés et 8 visités. Fouju s'est imposé comme la localisation offrant la combinaison la plus favorable de critères techniques, territoriaux et fonciers. Le site bénéficie en effet d'un accès immédiat à des infrastructures électriques à haute tension, d'une connexion possible à un réseau fibre très haute capacité, ainsi que d'une proximité directe avec l'autoroute A5, facilitant les déplacements logistiques et opérationnels. L'emplacement se situe par ailleurs en grande partie au sein d'une zone historiquement destinée à accueillir des activités économiques (ancienne ZAC des Bordes), et désormais inscrite au SDRIF-E comme secteur d'urbanisation préférentielle. Ce positionnement permet de respecter les objectifs régionaux de sobriété foncière et de zéro artificialisation nette, le site concentrant des droits à urbaniser de la Communauté de communes pour ce type d'activités. En effet, la zone du projet (en partie sur l'ex ZAC des Bordes) est fléchée dans le SDRIF-E et le PLU de Fouju comme zone dédiée au développement économique. Le secteur connaît également une dynamique d'aménagement comme le contournement de la RD 57, cohérente avec l'accueil d'un projet d'envergure. Sa distance des zones d'habitation a enfin constitué un atout pour limiter les nuisances potentielles. Le projet nécessite une mise en compatibilité du PLU de Fouju, ce qui est une procédure courante lors de ce type de projets, car les zonages et les règlements des zones concernées par le projet ne permettent pas sa réalisation. Des précisions sur la modification du PLU sont disponibles dans le dossier de concertation dédié à la concertation PLU, disponible sur le site de la mairie de Fouju.

L'implantation sur une friche industrielle a été étudiée, notamment sur le site EDF de Montereau, mais cette option s'est révélée inadaptée : emprise insuffisante, présence de servitudes électriques majeures et proximité immédiate d'un plan d'eau rendant impossible l'aménagement d'un campus multifonctionnel tel que prévu dans le projet Campus IA. Le projet intégrera des mesures de compensation agricole conformes à la réglementation. Celles-ci sont élaborées en concertation avec les acteurs locaux et sous l'égide de la Chambre d'Agriculture, avant examen par la CDPENAF. Par ailleurs, au moins 20 % de la surface du site seront aménagés en espaces verts perméables afin de limiter l'imperméabilisation et d'assurer une meilleure intégration paysagère. Les études faune-flore en cours permettront d'appliquer la séquence « éviter – réduire – compenser », dont le détail sera présenté dans l'étude d'impact mise à disposition lors de l'enquête publique.

2.4.2. L'insertion paysagère et architecturale, enjeu fort d'acceptabilité locale

L'insertion paysagère et architecturale du projet est apparue comme un enjeu important d'acceptabilité locale. Les échanges ont notamment porté sur les hauteurs et les volumes bâtis, plusieurs participants soulignant la nécessité d'une attention particulière à l'insertion des bâtiments dans l'environnement.

Les dispositifs de végétalisation et les masques paysagers ont également fait l'objet d'attentes spécifiques, en tant que leviers permettant de limiter l'impact visuel du site et de favoriser son intégration. À cet égard, la question de la perception visuelle du site, de jour mais également de nuit, a été évoquée, mais également depuis des sites de patrimoine historique local. La pollution lumineuse a été identifiée comme un point de vigilance particulier, pour les riverains et pour la biodiversité.

Les participants ont également souligné l'importance de prendre en compte les délais de maturité paysagère des aménagements, ceux-ci étant susceptibles d'engendrer, dans les premières années, une perception plus marquée du projet dans le paysage.

« Pourriez-vous préciser la nature de la maturité paysagère sur les visuels projetés ? » (réunion publique d'ouverture)

« La hauteur des bâtiments semble excessive en comparaison avec le futur centre pénitentiaire » (atelier participatif)

« Quel sera l'impact du site en termes de pollution lumineuse la nuit pour les habitants du territoire ? » (question 14, site internet)

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Les mesures d'insertion paysagère envisagées à ce stade sont amenées à évoluer en fonction des prochaines études et des attentes des habitants. La création d'une bande plantée ou de merlons paysagers en pourtour du site sont tout à fait envisageables. Enfin, les essences végétales plantées seront sélectionnées pour leur croissance rapide et auront une hauteur de tige de 7 mètres à leur plantation, les vues architecturales présentées en séance correspondant au site 10 ans après sa mise en service.

Le projet fera l'objet d'une étude d'impact complète couvrant l'ensemble des impacts sur l'environnement, dont les enjeux d'éclairage nocturne. Selon toute vraisemblance, les activités du site ne devraient pas requérir un éclairage conséquent de nuit, en dehors des besoins relatifs à la sécurité du site. La conception lumineuse du site est en cours d'étude, en prenant en compte les questions de la sécurité. Des solutions, telles que l'éclairage par détection pourraient être proposées par exemple.

2.4.3. Une cohabitation avec les grands équipements du territoire sous surveillance

La présence de plusieurs équipements sur le territoire, actuels ou à venir, a conduit les participants à porter une attention particulière aux effets cumulés du projet, notamment avec la future prison et d'autres infrastructures. Cette cohabitation soulève des enjeux d'équilibre territorial et appelle à une lecture élargie des impacts à l'échelle du bassin de vie. Des préoccupations se sont exprimées quant à la capacité des réseaux et des infrastructures à absorber les flux supplémentaires, en particulier s'agissant du réseau routier, susceptible de connaître des situations de saturation. Ces éléments ont nourri des interrogations sur les conditions de fonctionnement futures du territoire dans un contexte de concentration d'équipements.

Parallèlement, certains échanges ont également mis en avant des opportunités de mise en commun et de coopération entre les parties prenantes, en vue de développer des synergies économiques, techniques ou organisationnelles, notamment en matière de travaux.

« La réalisation d'une étude d'impact sur les flux routiers est à prévoir » (atelier participatif)

« Le projet nécessite une vigilance particulière sur le risque de saturation avec les infrastructures existantes du secteur et travailler en coordination avec les différentes parties prenantes comme Safran ou l'APIJ » (atelier participatif)

« Existe-il des études relatives aux synergies possibles entre le projet Campus IA et la prison voisine, tant en phase de travaux qu'en phase d'exploitation ? Des synergies seraient possibles en particulier sur la question du traitement des eaux usées avec la station d'épuration et le fait qu'une mutualisation des infrastructures pourrait permettre d'augmenter le « potentiel d'eaux grises » (atelier participatif)

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

La question des interactions avec les autres acteurs du territoire, ainsi que des synergies possibles, constitue un enjeu pleinement pris en compte par les maîtres d'ouvrage. À ce titre, l'ensemble des possibilités de coordination, qu'il s'agisse des mobilités, de la chaleur fatale ou d'autres coopérations territoriales, fait l'objet d'un travail approfondi avec les acteurs concernés.

La saturation potentielle des infrastructures et la gestion des flux seront précisément analysées dans le cadre des études d'impact et de trafic, en cours de finalisation. La phase de travaux mobilisera un nombre significatif d'ouvriers, avec des pics d'activité lorsque certains datacenters seront en service tandis que d'autres resteront en construction. Les modélisations intègrent l'ensemble des flux du territoire, y compris ceux générés par d'autres projets (centre pénitentiaire de Crisenoy, aéroport de Villaroche, évolution démographique, etc.). La coordination avec l'APIJ fait l'objet d'échanges réguliers, à l'initiative du Ministère de la Justice, afin d'assurer un suivi commun des interactions entre les deux projets, en particulier sur les questions de mobilité. S'agissant des synergies énergétiques, le futur centre pénitentiaire reposera sur un système de géothermie, mais une étude est en cours pour évaluer la possibilité d'y valoriser également la chaleur fatale issue du Campus IA. En revanche, aucune synergie n'est envisageable concernant la station d'épuration, les systèmes techniques étant indépendants.

Enfin, nous explorons activement des coopérations avec d'autres acteurs industriels du territoire, notamment concernant la valorisation de la chaleur fatale et des démarches liées à l'analyse du cycle de vie des composants électroniques, dans une logique d'économie circulaire.

2.5. La compréhension du fonctionnement technique

2.5.1. Le raccordement électrique comme enjeu structurant du débat

Le raccordement électrique du projet a fait l'objet de quelques interrogations au cours des échanges. À ce titre, RTE, co-maître d'ouvrage en charge de ce raccordement, a pu apporter des éléments d'explication sur le fonctionnement du raccordement et ses aspects techniques.

Plusieurs participants se sont ainsi interrogés sur la capacité du réseau existant à absorber à la fois les besoins du projet et ceux des riverains. La question de la sécurité d'alimentation et de la gestion des pics de consommation a également été évoquée, en lien avec la nécessité de garantir la continuité de service.

Les échanges ont par ailleurs porté sur l'origine de l'électricité mobilisée pour le fonctionnement du Campus IA (nucléaire, énergies renouvelables et mix énergétique national). Enfin, quelques participants ont questionné l'existence de potentiels conflits d'usages.

« Quels sont les impacts du projet sur le réseau électrique ? » (atelier participatif)

« La croissance exponentielle du nombre d'implantations (de datacenter) et la hausse de leur consommation électrique posent la question de l'impact de ces nouvelles activités sur la décarbonation des autres secteurs. Il est nécessaire de mieux anticiper cette évolution afin de retrouver un équilibre entre les différents usages de l'énergie décarbonée » (webinaire)

« Une réflexion a-t-elle eu lieu concernant les conflits d'usage de l'électricité pour la région ? » (question 97, site internet)

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Le site de Campus IA a été retenu en raison de sa proximité immédiate avec les lignes 400 kV Chesnoy–Morbras 1 et 2, identifiées par RTE comme disposant d'une capacité de transit importante et aujourd'hui peu exploitée. Ces lignes appartiennent au réseau de transport à très haute tension, dit « réseau de grand transport », qui achemine l'électricité à l'échelle nationale, sans participer à l'alimentation directe des communes voisines. L'implantation du projet n'a donc aucun impact sur le réseau électrique local ni sur l'alimentation des habitants et des entreprises du territoire.

L'alimentation électrique du projet a été anticipée avec l'État, raison pour laquelle le site a été sélectionné parmi les sites « fast track », c'est-à-dire capables d'accueillir des installations de forte puissance dans des délais très courts. RTE a confirmé que les lignes desservant le site permettent un raccordement sécurisé. .

Conformément aux procédures habituelles, RTE mène pour chaque raccordement des études de réseau approfondies, fondées sur plusieurs hypothèses de consommation et de production, à court, moyen et long terme. Pour Campus IA, les études réalisées à ce stade indiquent qu'aucun impact sur le réseau n'est attendu une fois le raccordement mis en service. Des études dites « de zone » et des analyses prospectives complètent ce travail afin de garantir la robustesse de l'alimentation sur les horizons 2040, 2050 et 2060. RTE souligne par ailleurs que la France reste un pays structurellement exportateur d'électricité, ayant battu en 2024 et en 2025 ses records d'exportation.

Le raccordement électrique du projet et la création d'un poste RTE sur l'emprise du site feront en outre l'objet d'une concertation spécifique, appelée « concertation Ferracci », menée sous l'égide du préfet conformément à la circulaire du 21 mars 2025 relative au développement des réseaux publics d'électricité. Cette concertation associera les corps constitués du territoire (élus, associations, services de l'Etat, ...).

Enfin, un débat public s'est tenu au deuxième semestre 2025 sous l'égide de la CNDP concernant le Schéma Décennal de Développement du Réseau (SDDR), qui vise à adapter le réseau français aux quinze prochaines années, en intégrant désormais la croissance des sites de consommation intensifs, dont les datacenters.

Retrouvez toutes les informations sur le débat public SDDR sur <https://www.debatpublic.fr/schema-decennal-de-developpement-du-reseau-rte-sddr-7045>

2.5.2. Refroidissement du datacenter et pression sur la ressource en eau

La question du refroidissement du datacenter a d'abord été abordée par les participants sous l'angle de ses impacts potentiels sur la ressource en eau, notamment au regard des craintes relatives à un possible recours à la nappe phréatique de Champigny. Ces préoccupations ont ensuite évolué au fil des échanges, la maîtrise d'ouvrage ayant confirmé au fil des échanges leur engagement à ne pas puiser dans la nappe phréatique pour le refroidissement du site. Cet engagement a contribué à rassurer certains participants, tandis que d'autres ont affirmé rester dans l'attente d'une formalisation écrite.

Les échanges ont ensuite porté plus largement sur le système de refroidissement associé au fonctionnement des datacenter, ainsi que sur les choix techniques retenus pour assurer ce refroidissement. Les autres types de refroidissement ont également été discutés (dry cooling, systèmes hybrides ou refroidissement par eau). Plusieurs questions ont été formulées, traduisant la volonté des participants de mieux comprendre le système de refroidissement qui sera mis en œuvre, son principe de fonctionnement et ses incidences. Les nuisances sonores liées au fonctionnement des systèmes de refroidissement, notamment des ventilateurs, ont été évoquées comme un enjeu complémentaire à l'acceptabilité du projet.

Enfin, les échanges ont également abordé la résilience du site face aux épisodes de sécheresse et de canicule, soulignant l'importance d'une anticipation des effets du changement climatique dans la conception et l'exploitation du projet.

« Quelles sont les modalités de refroidissement des installations et la consommation d'eau prévue ? » (réunion publique d'ouverture)

« Comment comptez-vous alimenter la très grande consommation d'eau pour les datacenter ? » (réunion publique d'ouverture)

« L'engagement de non-recours à la nappe phréatique est-il susceptible d'évoluer en cas de canicule ou de situation exceptionnelle ? » (webinaire)

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Le refroidissement des datacenters constitue un enjeu essentiel du projet et a donné lieu à de nombreux échanges au cours de la concertation. Campus IA confirme que le projet ne recourra pas à la nappe phréatique de Champigny pour le refroidissement des datacenters. Cet engagement, formalisé de manière écrite auprès des autorités locales, n'est pas susceptible d'évoluer dans le temps : le choix technique retenu ne comporte aucun captage d'eau permettant de puiser dans la nappe. Un changement de mode de refroidissement serait donc impossible, y compris en cas de canicule ou de situation exceptionnelle.

Pour la première phase du projet, le refroidissement reposera exclusivement sur du dry cooling, c'est-à-dire un système en circuit fermé utilisant l'air ambiant et ne nécessitant aucun prélèvement dans les ressources en eau locales. Ce choix garantit l'absence d'impact hydrique tout en assurant un niveau élevé de performance énergétique. Il implique également une ingénierie acoustique spécifique destinée à maîtriser les émissions sonores des ventilateurs et à garantir la conformité aux normes réglementaires. À plus long terme, et uniquement pour des phases ultérieures, une utilisation éventuelle d'eaux grises pourra être étudiée en lien avec les autorités et les acteurs locaux.

L'ensemble des éléments techniques relatifs au refroidissement, ainsi que leurs incidences environnementales, seront intégrés à l'étude d'impact et mis à disposition du public dans le cadre de l'enquête publique.

2.5.3. La sécurité d'exploitation et les risques industriels : quelle prise en compte ?

Au-delà des enjeux liés au raccordement électrique et au refroidissement, les conditions de sécurité d'exploitation du site et les risques industriels associés, ont été abordés. Ces questions ont été abordées de manière ponctuelle, au fil des échanges.

Le fonctionnement des groupes électrogènes, les carburants utilisés et les émissions associées ont ainsi donné lieu à quelques interrogations, tout comme les conditions de continuité d'activité en cas de panne, en lien avec la nature stratégique des installations.

La gestion de crise et les plans de secours, notamment face à des situations exceptionnelles, à des risques géopolitiques ou à des atteintes à la sécurité du site, ont également été évoqués par certains participants. La sécurité physique des installations en contexte dégradé a fait l'objet de remarques dans le même registre.

« Quelles garanties sont apportées à la sécurité physique et logicielle du site vis-à-vis des clients français ? » (question 105, site internet)

« Quels sont les types et volumes de substances dangereuses qui seront stockés ou utilisés sur le site ? » (question 62, site internet)

« Quelles mesures sont prévues en cas de risques géopolitiques dans un contexte de tensions internationales ? » (atelier participatif)

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

La sécurité du Campus IA constitue un volet majeur du projet, compte tenu du caractère stratégique des infrastructures qui y seront implantées. Le site fera ainsi l'objet d'un dispositif de sûreté particulièrement renforcé, conforme aux standards les plus stricts en vigueur pour les infrastructures numériques de grande envergure. Une Étude de Sécurité et de Sûreté Publique sera réalisée et soumise aux autorités compétentes (référénts sûreté, services de renseignement), afin de valider l'ensemble des dispositifs prévus. La sécurité physique du site est organisée selon plusieurs niveaux complémentaires :

- Par le gestionnaire d'infrastructure pour l'accès au site et aux bâtiments et infrastructures communs (voirie et réseaux, bâtiment de formation, unité de traitement des eaux, poste source privé), RTE assure la sécurité physique de son poste source,
- Par les sociétés exploitant les datacenters du site, associant Campus AI et d'autres entreprises, au niveau de chaque datacenter,
- Au sein de chaque datacenter, potentiellement, au niveau de chaque salle / de chaque rack, selon les besoins de chaque opérateur.

Bien que le campus accueille différents publics (formation, activités d'innovation, zones partagées), les zones les plus sensibles feront l'objet d'un accès strictement contrôlé, garantissant la séparation nette entre espaces ouverts et infrastructures critiques.

S'agissant du stockage de carburant destiné aux groupes électrogènes de secours, celui-ci reposera exclusivement sur du HVO100, un carburant d'origine végétale, non toxique, non inflammable et non dangereux pour l'environnement. Son utilisation sera rare et ponctuelle, limitée aux situations d'urgence ou aux tests réglementaires. Le carburant sera stocké dans des réservoirs enterrés conformes au régime ICPE, offrant un haut niveau de prévention des risques. Chaque datacenter disposera de groupes électrogènes dimensionnés pour assurer sa continuité d'alimentation en cas de coupure exceptionnelle.

En conclusion, la sécurité du site repose sur une architecture multi-niveau, régulièrement contrôlée et encadrée par les autorités compétentes, garantissant un haut niveau de protection pour l'ensemble des infrastructures, des opérateurs et des usagers du campus.

2.6. L'empreinte environnementale du projet au centre des préoccupations du public

2.6.1. La préservation des milieux naturels face au projet

Les enjeux de préservation des milieux naturels et des espèces protégées ont été largement discutés au cours des échanges, les participants manifestant une attention soutenue aux impacts du projet sur les milieux naturels. Les discussions ont notamment porté sur la présence d'espèces protégées, la préservation des corridors écologiques ainsi que sur les effets des travaux sur la faune et la flore, notamment en phase chantier.

Les effets lumineux et sonores du projet sur les milieux naturels ont également été cités comme des points de vigilance, dans une logique d'anticipation des impacts potentiels.

La gestion des eaux pluviales et des eaux usées a par ailleurs été évoquée, en lien avec la prévention des pollutions, la maîtrise des écoulements et la protection des milieux aquatiques. Enfin, les risques d'inondation, liés notamment au ruissellement, aux crues et au fonctionnement du réseau d'assainissement (ru d'Andy), ont été largement abordés, notamment durant le premier atelier participatif, comme un sujet d'attention particulier, plusieurs participants évoquant des épisodes ou accidents déjà survenus sur le territoire. Des suggestions ont été formulées en matière de gestion des eaux, sur la récupération des eaux pluviales, ou encore sur le dimensionnement des bassins de rétention.

« Quel impact le bruit et la lumière des datacenter auront sur les espèces d'oiseaux protégées ? » (atelier participatif)

« Quel est l'impact du chantier sur les espèces protégées ? » (atelier participatif)

« La gestion de l'eau et la préservation des zones humides apparaissent comme un enjeu prioritaire, en particulier pour la commune de Crisenoy, identifiée comme zone à risques élevés d'inondation. » (atelier participatif)

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Le projet a déjà fait l'objet d'adaptations afin de limiter ses impacts sur les milieux naturels, notamment en préservant des espaces enherbés ou cultivés ouverts et en ajustant l'emprise du site lorsque cela s'est avéré nécessaire. Conformément au cadre réglementaire, une étude faune-flore menée sur une année complète est en cours. Elle vise à identifier précisément les espèces présentes, à caractériser les habitats et à évaluer les enjeux écologiques du secteur à travers des protocoles standardisés (points d'écoute, transects, piégeage photographique, relevés floristiques...). Les résultats permettront de définir les mesures d'évitement et de réduction adaptées, puis, le cas échéant, des mesures de compensation. L'ensemble sera présenté dans l'étude d'impact mise à disposition du public. Certaines espèces patrimoniales ont d'ores et déjà été identifiées et notamment plusieurs espèces d'oiseaux, en bordure sud du site. Cette présence a conduit les maîtres d'ouvrage à modifier l'emprise prévisionnelle pour préserver une bande naturelle ou agricole afin de maintenir leurs habitats. Des mesures complémentaires sont à l'étude pour consolider ces milieux favorables. À ce stade, les analyses indiquent par ailleurs que le site ne se situe pas dans des zones à forts enjeux écologiques (absence de zones humides, de ZNIEFF, de sites Natura 2000 ou de corridors écologiques majeurs).

Pour la phase chantier, les écologues ont développé des mesures afin d'assurer le maintien des espèces pendant la réalisation du projet. Ainsi, le calendrier de démarrage des chantiers est adapté aux enjeux faune / flore afin de limiter les impacts. Pendant les travaux, les secteurs à enjeux pour la faune seront balisés et sanctuarisés. De plus, les aménagements écologiques seront réalisés dès que possible afin d'offrir aux espèces des milieux favorables à leur maintien et leur développement et les écologues poursuivront un travail de suivi pendant la phase chantier afin de s'assurer du respect des mesures.

Concernant l'eau, Campus AI a fait le choix, pour la première phase du projet, d'un système de refroidissement en dry cooling, un circuit fermé ne nécessitant aucun prélèvement dans la nappe de Champigny. Les seuls postes de consommation d'eau potable concerneront le remplissage initial des boucles fermées ainsi que les consommations humaines sanitaires, la gestion des espaces verts et le système de sécurité incendie. À plus long terme, seule l'utilisation éventuelle d'eaux grises pourrait être envisagée pour certains usages industriels. Le projet intègre également des dispositifs de gestion des eaux pluviales (noues, bassins d'infiltration, toitures végétalisées, revêtements drainants) répondant à plusieurs objectifs : réduire les risques de ruissellement et d'inondation, filtrer naturellement les eaux avant infiltration, participer à la recharge durable de la nappe de Champigny, renforcer la biodiversité sur le site.

Enfin, les impacts lumineux et sonores ont été pris en compte dès la conception. L'éclairage sera limité, orienté et temporisé pour éviter la diffusion de lumière vers les zones naturelles et préserver la faune nocturne.

2.6.2. Climat, qualité de l'air, santé publique et exploitation minière : des impacts globaux questionnés

Les échanges ont ainsi permis d'aborder les enjeux climatiques et de qualité de l'air selon une double lecture, à la fois à l'échelle locale du site d'implantation, et à une échelle plus globale, en lien avec sa contribution aux impacts environnementaux globaux du secteur numérique et la place du projet dans la chaîne de valeur de l'intelligence artificielle.

À l'échelle du site, plusieurs participants ont fait part d'interrogations relatives aux impacts du projet sur la qualité de l'air. La qualité de l'air a ainsi été identifiée comme un sujet de vigilance, au regard des effets cumulés sur l'environnement et du cadre de vie des riverains. Des préoccupations touchant à la santé des populations locales ont également été citées, certaines portant sur les effets potentiels de l'exposition aux ondes, mais également sur les risques d'îlot de chaleur.

Au-delà de ces impacts de proximité, les discussions ont également porté sur l'empreinte environnementale globale de l'intelligence artificielle, dépassant le seul périmètre du site. Les participants ont interrogé la compatibilité du projet avec les objectifs climatiques et de sobriété environnementale du secteur du numérique.

Enfin, quelques remarques, plus rares, abordent la question de l'exploitation minière nécessaire pour la fabrication des puces, associées à l'enjeu du recyclage desdites puces pour limiter l'impact environnemental et social de cette exploitation.

« La qualité de l'air a été identifiée comme un enjeu important, mais nous regrettons le manque de données disponibles sur le sujet » (atelier participatif)

« La zone d'implantation du projet se situe-t-elle à proximité d'une station de surveillance de la qualité de l'air d'Airparif ? Si oui, quels sont les niveaux de pollution de fond actuels (avant-projet) et existe-t-il un risque de dépassement des seuils réglementaires après mise en service de Campus IA et du centre pénitentiaire ? » (question 61, site internet)

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Sur la qualité de l'air et les impacts locaux, Campus AI rappelle que l'ensemble des effets potentiels du projet fait l'objet d'analyses approfondies dans le cadre de l'étude d'impact environnemental, incluant des études de trafic, acoustiques et de qualité de l'air. Les émissions atmosphériques directement liées au fonctionnement du site resteront très limitées, celles-ci étant principalement associées aux tests réglementaires des générateurs. Les niveaux d'émissions, leur fréquence et leurs impacts cumulés seront précisément caractérisés dans l'étude d'impact. Sur les enjeux environnementaux globaux liés au numérique, Campus AI souligne que l'empreinte environnementale d'un projet de datacenters doit être appréciée à l'échelle de la chaîne de valeur énergétique nationale. À ce titre, la France bénéficie d'un mix électrique largement décarboné, reposant principalement sur le nucléaire et les énergies renouvelables, ce qui confère au numérique français une empreinte carbone sensiblement inférieure à celle observée dans de nombreux autres pays. Le projet Campus IA s'inscrit dans ce contexte, en mobilisant une électricité décarbonée et en intégrant des exigences élevées en matière de performance énergétique.

2.6.3. L'artificialisation des terres agricoles et la question des compensations au premier plan

Ce thème a été largement discuté au cours de la concertation, les enjeux liés à l'artificialisation des sols et à la perte de terres agricoles s'étant imposés comme un sujet majeur pour les participants. Les discussions ont porté à la fois sur la nature des mesures envisagées, l'avancement des recherches de solutions de compensation, traduisant une attente forte de visibilité sur l'état d'avancement des démarches engagées et sur leur traduction concrète.

Les participants ont soulevé des questionnements relatifs aux caractéristiques physiques des sols. Ces éléments ont alimenté des interrogations sur la compatibilité du projet avec les contraintes physiques du site, tant du point de vue de la faisabilité technique que de la pérennité des ouvrages projetés.

« Comment la séquence "Éviter – Réduire – Compenser" a-t-elle été appliquée pour ce projet, et quelles mesures concrètes d'évitement, de réduction ou de compensation ont été envisagées face à l'artificialisation de 70 hectares d'espaces agricoles et naturels ? » (question 48, site internet)

« Des mesures compensatoires sont-elles d'ores et déjà envisagées ? » (question 63, site internet)

« Comment seront décidées les mesures de compensation agricole ? Quelle volumétrie budgétaire pour les compensations agricoles ? » (question 77, site internet)

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

La démarche Éviter, réduire, compenser (dite «ERC») est une démarche centrale dans l'évaluation et la gestion des impacts environnementaux des projets d'aménagement, en phase travaux et en phase exploitation. Son principe est hiérarchisé : éviter en premier lieu les impacts sur les milieux naturels et la biodiversité, en adaptant le projet (localisation, conception, calendrier) pour limiter les atteintes. Si des impacts résiduels persistent, les réduire au maximum par des mesures techniques ou organisationnelles (par ex : adaptation des périodes de travaux, gestion différenciée des espaces). Enfin, si nécessaire, compenser les impacts inévitables par des actions positives équivalentes (restauration d'habitats, création de zones refuges, etc.), en veillant à ce qu'elles soient proportionnées et efficaces. Cette méthode, encadrée par la réglementation française et européenne, vise à atteindre un bilan écologique neutre ou positif, tout en intégrant une approche transparente et concertée avec les parties prenantes. Le rapport d'étude complet, intégré à l'étude d'impact environnemental, sera rendu public lors de l'enquête publique prévue début 2026.

Les mesures de compensation agricole sont élaborées avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé, en concertation étroite avec les acteurs du territoire et la Chambre d'Agriculture. Le travail débute par une analyse détaillée des enjeux agricoles locaux, enrichie par des échanges avec les parties prenantes afin de comprendre les besoins, les contraintes et les attentes du monde agricole. À partir de cette base, le bureau d'études identifie puis propose des projets susceptibles de répondre simultanément aux enjeux identifiés et aux observations formulées lors de la concertation. L'ensemble du processus est encadré par la Chambre d'Agriculture et fait l'objet d'un examen par la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). Le budget dédié aux compensations est défini selon un barème fixé par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAAP).

Les maîtres d'ouvrage restent pleinement ouverts aux contributions du territoire et invitent les acteurs locaux à proposer toute idée ou piste de projet susceptible de renforcer la pertinence et l'utilité des mesures de compensation agricole.

2.6.4. Nuisances sonores

Les enjeux liés aux nuisances sonores ont été abordés de manière ponctuelle au cours de la concertation, dans une logique de vigilance sur le cadre de vie. Les discussions ont notamment porté sur les nuisances sonores susceptibles d'être générées par le poste aérien, ainsi que sur celles liées aux systèmes de ventilation et de refroidissement, perçus comme des sources potentielles de bruit en phase d'exploitation. Plus largement, certaines contributions ont évoqué les nuisances sonores globales du site, dans une approche plus transversale.

« Une campagne de mesures du bruit résiduel (état initial acoustique) a-t-elle déjà été réalisée sur le site et aux abords du village de Fouju ? Si oui, à quelles dates, en quelles périodes (jour/nuit, jour ouvrable/dimanche, période de forte activité agricole/période calme) et en quels points de mesure ? » (question 60, site internet)

« Quel bruit généreront les datacenters ? » (question 36, site internet)

« Quels seront les impacts liés aux travaux du site (nuisances sonores, poussières, transport de matériaux etc.) ? Quelles sont les mesures pour limiter l'impact sur l'environnement humain et naturel ? » (réunion publique d'ouverture)

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Sur la méthodologie de l'étude acoustique, l'ensemble des Zones à Émergence Réglementées (ZER) à proximité du site ont été prises en compte dans la définition du projet. En premier lieu, le centre pénitentiaire en projet, situé à moins d'une centaine de mètres des futurs bâtiments, constitue un point de référence significatif pour la mesure des émergences sonores : le respect des seuils réglementaires sonores pour ces riverains les plus proches du site, nécessitant des mesures de réduction du bruit, permettent de garantir des niveaux d'émergence sonore bien en deçà des seuils pour les habitations les plus proches des villages de Crisenoy et Fouju. L'étude acoustique, jointe au dossier d'enquête publique, présentera en effet une modélisation acoustique complète du site et des impacts potentiels sur les riverains. Les modélisations sont réalisées à la puissance maximale des groupes froids soit la puissance de ventilation maximale en été. Le niveau de puissance acoustique a été limité par des mesures de réduction acoustiques importantes au niveau des groupes froids pour respecter les ZER au niveau de la prison notamment. Ces mesures comprennent notamment l'encoffrement des équipements bruyants (en particulier les ventilateurs) : le bénéfice acoustique attendu sera détaillé dans l'étude d'impact du projet.

2.7. Chaleur fatale et **économie circulaire** : un enjeu structurant du débat public

2.7.1. Une production de chaleur largement débattue au regard de sa faisabilité technique

La valorisation de la chaleur fatale a suscité un intérêt marqué au cours de la concertation, perçue comme l'un des leviers permettant d'ancrer localement un bénéfice concret du projet.

Cet intérêt s'est néanmoins accompagné d'un besoin d'éclaircissement technique. De nombreuses contributions ont porté sur la réalité de la production de chaleur fatale, la quantité produite, ainsi que sur les paramètres de son exploitation. Les discussions ont par ailleurs mis en lumière la nécessité de préciser les contraintes de récupération et d'acheminement de la chaleur, notamment les distances à parcourir et les infrastructures nécessaires.

De manière générale, les participants ont insisté pour que la valorisation de la chaleur fatale soit intégrée comme un volet structurant du projet. La robustesse technique du dispositif et la démonstration de sa faisabilité ont été perçues comme des éléments essentiels de l'acceptabilité territoriale et de l'articulation du Campus IA avec les dynamiques locales.

« Qu'est-ce qui sera fait de la chaleur fatale produite ? Cette chaleur résiduelle sera-t-elle valorisée ou exploitée et selon quelles modalités ? » (réunion publique d'ouverture)

« Envisagez-vous un financement concernant les infrastructures permettant de transporter in fine la chaleur fatale » (réunion publique de synthèse)

« Quelle température de sortie de process envisagez-vous pour la chaleur à valoriser » (question 119, site internet)

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

La chaleur dite « fatale » proviendra principalement du fonctionnement des serveurs et sa quantité et part réutilisable dépendront du dimensionnement final du site et des besoins locaux réellement raccordables. L'intention est de prioriser des valorisations de proximité : boucle interne pour les bureaux et le bâtiment de formation, raccordement possible du centre pénitentiaire voisin, chauffage de bâtiments publics de proximité ou d'activités agricoles (serres), ainsi que le raccordement à des réseaux de chaleur existants tel que celui de Melun. La part de chaleur effectivement valorisée dépendra de plusieurs paramètres, notamment des besoins identifiés sur le territoire et de la faisabilité technico-économique des solutions de raccordement, en particulier au regard des distances et de l'existence de réseaux adaptés. Conformément aux exigences réglementaires, Campus AI analyse l'ensemble des possibilités permettant de maximiser la valorisation de la chaleur fatale produite par le site.

2.7.2. Des usages de la chaleur perçus comme porteurs de bénéfices concrets pour le territoire

Au-delà des considérations techniques relatives à la faisabilité de la récupération et du transport de la chaleur, les échanges ont mis en évidence un intérêt marqué pour les retombées que pourrait offrir cette ressource. Les participants ont travaillé collectivement sur les usages possibles de la chaleur fatale lors des ateliers, ce qui a donné lieu à un ensemble de propositions particulièrement diversifiées. Plusieurs contributions ont souligné l'intérêt d'orienter cette ressource vers des usages collectifs, mais les pistes évoquées ont parfois divergé selon les priorités des uns et des autres. Certains participants ont ainsi proposé la création de serres agricoles, y voyant une opportunité de soutenir des activités locales. D'autres se sont montrés plus réservés vis-à-vis de cette option. Des suggestions ont également porté sur la réutilisation de la chaleur dans un réseau de chaleur urbain, ou encore sur la recherche de synergies avec des équipements voisins, notamment la future prison.

Cette perspective de réutilisation de la chaleur a été reçue de manière largement positive, nombre de participants y voyant une opportunité concrète de retombées locales et un vecteur d'ancrage territorial du projet.

« Les agriculteurs pourront-ils bénéficier de la chaleur fatale pour du maraîchage sous serre ? Comment sera définie la méthodologie de valorisation de la chaleur fatale ? Avez-vous étudié la mise en place d'un cycle ORC (Organic Rankine Cycle) pour produire de l'électricité à partir de la chaleur fatale ? » (atelier participatif)

« Que prévoyez-vous pour valoriser la chaleur fatale produite par les installations ? Est-il possible de développer un réseau de chaleur pour les communes de Fouju et de Crisenoy ? » (réunion publique d'ouverture)

« Quelle part de cette chaleur fatale pourra raisonnablement être utilisée à proximité ? » (question 22, site internet)

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Une méthodologie complète d'étude pour la récupération et de redistribution de la chaleur fatale sera présentée à l'administration, et plusieurs pistes de valorisation sont actuellement à l'étude. Campus AI travaille notamment sur des possibilités de récupération en lien avec l'APIJ, le réseau de chaleur de Melun, ainsi que des projets agricoles, comme le développement de cultures sous serre ou encore le raccordement à des zones d'activités ou industrielles à proximité. Il est tout à fait envisageable que les agriculteurs bénéficient de la chaleur fatale générée par le futur campus. Cette chaleur pourrait être mise à disposition, conformément à des modèles existants de serres chauffées grâce à des installations industrielles.

Campus AI reste ouvert à toute proposition d'acteur territorial susceptible de valoriser cette ressource.

2.7.3. Qui finance, qui exploite, qui en bénéficie ?

Les discussions ont également soulevé des interrogations quant au modèle économique et opérationnel d'une éventuelle valorisation de la chaleur. Les participants se sont notamment interrogés sur les investissements nécessaires, sur l'identité des financeurs des infrastructures (réseaux, équipements de transfert) et sur les modalités d'exploitation des installations. Ces échanges ont également mis en avant la question de la répartition des bénéfices liés à la chaleur valorisée, et la manière dont ceux-ci pourraient être partagés entre le porteur de projet, les collectivités et les usagers du territoire.

« Quelle enveloppe budgétaire serait consacrée à la valorisation de la chaleur ? Peut-on envisager une production sous serre ou une mise à disposition gratuite de cette énergie ? Et dans quelle mesure le projet participerait-il financièrement aux infrastructures nécessaires pour l'acheminer ? » (atelier participatif)

« Le dossier peut-il préciser la liste exhaustive des équipements publics de Fouju susceptibles d'être raccordés (école, mairie, salle polyvalente, autres) ? Quel serait le coût estimatif de la canalisation enterrée nécessaire pour acheminer la chaleur sur cette distance ? Qui prendrait en charge ce coût d'investissement ? » (question 59, site internet)

LA RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Les mesures de compensation agricole sont élaborées avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé, en lien étroit avec la Chambre d'Agriculture et les acteurs du territoire. Après une analyse des enjeux agricoles locaux et des échanges avec les parties prenantes, une sélection de projets compatibles avec ces enjeux est proposée. L'ensemble du processus est examiné par la CDPENAF et encadré par un barème fixé par la DRIAFF Île-de-France.

Plusieurs pistes de valorisation de la chaleur fatale sont actuellement étudiées sans qu'aucune décision ne soit arrêtée. Ces réflexions sont menées dans une logique de co-construction avec les collectivités, les acteurs agricoles et les structures potentiellement utilisatrices de cette ressource. Des échanges ont déjà été engagés avec la Chambre d'Agriculture, avec la commune de Fouju pour le chauffage d'équipements publics, ainsi qu'avec Dalkia pour explorer un éventuel raccordement au réseau de chaleur de Melun-Vaux-le-Pénil. Les études de faisabilité technique, économique et foncière sont en cours et permettront d'apprécier l'intérêt réel de ces options, notamment au regard des déperditions thermiques, des coûts d'infrastructures et des besoins identifiés.

De manière générale, la production de chaleur issue des datacenters présente l'avantage d'être continue et stable dans le temps, ce qui peut favoriser des usages territoriaux. Toutefois, la mise en œuvre d'un dispositif de valorisation suppose d'examiner précisément les investissements nécessaires, les modalités de financement des réseaux et les conditions d'exploitation. Les études en cours permettront également d'éclairer la question de la répartition des bénéfices, afin que les éventuels usages territoriaux puissent s'inscrire dans un modèle équilibré pour l'ensemble des acteurs.

L'étude de faisabilité globale sera finalisée pour la demande d'autorisation environnementale des datacenters et transmise à l'administration et à la MRAe d'ici fin 2025. Elle sera ensuite intégrée au dossier soumis à enquête publique en 2026 et mise à disposition du public.

2.8. Des attentes fortes pour un projet au service du territoire

2.8.1. Des mobilités à repenser à l'échelle du territoire

Les questions de mobilité se sont révélées être un sujet particulièrement important pour les riverains, qui y ont accordé une attention constante durant la concertation. La combinaison d'une desserte limitée en transports collectifs et des inquiétudes liées à l'augmentation du trafic routier attendue pendant le chantier puis l'exploitation du Campus IA a placé cet enjeu parmi les plus discutés. Les participants ont ainsi largement interrogé la capacité des infrastructures existantes à absorber ces flux supplémentaires.

Les échanges ont également porté sur les transports en commun, avec des attentes fortes quant à l'évolution des lignes, des fréquences et des points d'arrêt, afin d'améliorer l'accessibilité du site et de réduire la dépendance à la voiture individuelle. Les mobilités douces ont été évoquées dans

le même esprit : plusieurs participants ont souligné la nécessité de pistes cyclables continues et de cheminements piétons sécurisés, notamment le long du chemin de Paré, identifié comme un axe à renforcer et à valoriser.

Certaines propositions ont concerné spécifiquement les modalités du chantier, notamment l'usage de véhicules électriques afin de limiter les nuisances sonores et atmosphériques. Enfin, de nombreux participants ont insisté sur la nécessité de disposer d'une étude de trafic consolidée, permettant d'objectiver les impacts potentiels du projet et d'identifier les aménagements les plus pertinents à mettre en œuvre à l'échelle du territoire.

« Le projet permettra-t-il d'améliorer la desserte du territoire en transports en commun ? »
(question 11, site internet)

« Sera-t-il possible de créer un arrêt supplémentaire sur la commune de Crisenoy ? » (atelier participatif)

« Avez-vous prévu d'améliorer/créer des liaisons douces (pistes cyclables, chemins piétonniers) ? »
(atelier participatif)

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Ces sujets font l'objet d'un travail partenarial avec les autorités locales ainsi qu'avec les organismes compétents en matière de transport, notamment afin de faciliter les déplacements des futurs employés du site et de réduire le flux de véhicules individuels pendant la phase d'exploitation.

Concernant les transports en commun, l'amélioration de la desserte en bus depuis Melun est évoquée comme une possibilité. En effet, le secteur étant en pleine mutation avec le projet de centre pénitentiaire, une offre de transport en commun pourrait être pertinente. Campus IA a amorcé les échanges avec Île-de-France Mobilités, autorité organisatrice des transports en Île-de-France, qui a confirmé l'intérêt d'étudier les mobilités sur le territoire pour anticiper l'arrivée des nouveaux projets.

Concernant le trafic routier, une étude de circulation est en cours sur le territoire, incluant Blandy et Crisenoy dans son périmètre d'analyse. Cette étude de trafic pourra être présentée au public au plus tard lors de l'enquête publique prévue à la mi-2026.

A l'intérieur du projet, les espaces communs et les voiries proposeront des itinéraires piétons et cycles afin de favoriser l'utilisation des modes doux.

Enfin, le projet implique des retombées fiscales pour le territoire, dont l'objet est, entre autres, de financer les infrastructures et équipements nécessaires à la bonne insertion du projet dans son territoire (aménagements piétons et cycles notamment), selon des orientations décidées par les autorités compétentes (collectivités locales, autorité organisatrice des transports).

2.8.2. Un projet créateur d'emplois, aux effets multiples sur le territoire

Les échanges ont mis en lumière un intérêt marqué pour les retombées socio-économiques du Campus IA, souvent perçues comme un levier majeur de transformation pour un territoire à dominante rurale. La perspective de création d'emplois directs et indirects a suscité de nombreuses attentes, accompagnées de questions sur la nature des postes proposés, leur niveau de qualification et les modalités de priorisation de l'emploi local.

Les discussions ont également porté sur le processus de sélection des entreprises, la place de la sous-traitance et la capacité du projet à faire travailler le tissu économique local. Certains ont exprimé le souhait de recenser les entreprises du territoire afin d'anticiper les opportunités de marché et d'encourager une montée en compétence locale.

Au-delà de l'emploi, les participants se sont interrogés sur les effets induits du projet, notamment sur le logement, en raison de l'arrivée potentielle d'étudiants, de salariés, de prestataires et de visiteurs. Des propositions ont émergé autour du développement d'une offre hôtelière, y compris la possibilité d'un hôtel de standing, ainsi que sur la nécessité d'anticiper les besoins en logements intermédiaires.

Les échanges ont également abordé les besoins en services publics et équipements collectifs, certains participants évoquant la création d'un centre de santé, d'une maison de l'emploi, ou encore d'une Maison de l'IA pour favoriser la formation, l'inclusion numérique et la compréhension des usages de l'IA. La question du renforcement de l'offre scolaire a aussi été soulevée, notamment dans l'hypothèse d'une urbanisation plus marquée autour du site.

Enfin, la concertation a été l'occasion d'un débat plus large sur les orientations d'aménagement et de développement du territoire, révélant des visions parfois contrastées entre le souhait de préserver un cadre de vie rural et la volonté de saisir l'opportunité d'un projet structurant pour impulser de nouvelles dynamiques économiques et sociales. Les deux ateliers organisés dans le cadre de la concertation ont permis d'aborder ces sujets en profondeur et de les travailler de manière collective, offrant un espace de co-construction avec les riverains et de recueil précis de leurs attentes.

« Comment loger les visiteurs et salariés (notamment cadres/ CSP+) ? Un hôtel premium ou des solutions de logement étudiant sont-ils prévus ? » (question 83, site internet)

« Comptez-vous exiger que 50 % des entreprises intervenant en phase travaux soient situées dans un rayon de 20 km autour du site ? Allez-vous favoriser la présence de 30 % de TPE/PME locales sur les marchés de travaux ? En phase d'exploitation, est-il envisagé que 80 % des prestataires de maintenance, entretien, espaces verts, services, etc. soient issus du territoire ? » (atelier participatif)

« Est-il prévu que la population locale soit informée en amont et en priorité sur les postes à pourvoir ? » (question 88, site internet)

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Campus IA a été conçu dès le choix de son implantation comme un projet de territoire. Il est essentiel que le territoire bénéficie directement des retombées économiques liées au projet. À ce titre, les équipes du maître d'ouvrage travaillent en étroite collaboration avec les collectivités pour la définition du projet. Les collectivités et les structures d'accompagnement à l'emploi seront associées afin de relayer de manière accessible et équitable les opportunités professionnelles générées par le projet. Un recensement des entreprises locales est envisagé, ainsi qu'un travail sur les contrats d'insertion et les partenariats potentiels, notamment dans les secteurs de la restauration ou des services, qui seront définis plus précisément à partir du premier semestre 2026.

Campus AI n'a pas vocation à construire lui-même des logements ou des hôtels. Toutefois, l'arrivée de nouveaux salariés, d'étudiants ou de visiteurs créera mécaniquement des besoins en hébergement et en services, susceptibles d'encourager l'émergence d'initiatives locales. Les équipes de Campus AI restent pleinement ouverts aux échanges avec les acteurs publics et privés souhaitant développer des projets liés à cette dynamique, qu'il s'agisse d'hôtellerie, de solutions de logement étudiant ou d'autres formes d'hébergement.

Lors de l'atelier économique, la Communauté de communes a rappelé qu'un travail était déjà engagé sur les volets commerce et tourisme, même si ces sujets n'ont pu être approfondis faute de moyens. Les recettes fiscales futures générées par le projet pourraient, à terme, renforcer cette stratégie territoriale. Il a également été rappelé que la collectivité ne dispose pas de la compétence logement et habitat.

Campus AI dispose par ailleurs de plusieurs leviers pour accompagner les retombées locales, notamment à travers les chartes imposées aux entreprises partenaires (architecture, paysage, traitement des façades) ou les engagements contractuels en matière d'emploi local prévus avec les entreprises de construction, qui pourraient être étendus à la phase d'exploitation. Campus AI confirme également sa volonté de contribuer financièrement, en lien avec les partenaires du territoire, au développement d'actions en faveur de la formation, de l'insertion ou de la reconversion professionnelle.

2.8.3. Une ambition académique encore jugée insuffisamment structurée

Les échanges ont montré que la dimension académique du projet suscitait beaucoup d'intérêt, en particulier dans un territoire où l'accès à la formation supérieure reste limité. Si la perspective de développer des parcours dédiés aux métiers du numérique et de l'intelligence artificielle est perçue comme une opportunité bienvenue, nombre de participants ont estimé que l'ambition présentée demeurait, à ce stade, insuffisamment aboutie.

En effet, les échanges ont mis en lumière de fortes attentes concernant le développement d'une offre de formation permettant aux jeunes comme aux actifs en reconversion d'accéder aux métiers du numérique, de l'IA ou de la gestion d'infrastructures technologiques. La question des partenariats universitaires et des coopérations avec des écoles et centres de recherche a été régulièrement évoquée : les participants ont insisté sur la nécessité de préciser la nature, l'ampleur et la pérennité de ces collaborations dans le but de garantir une véritable attractivité académique.

Plusieurs contributions ont souligné l'absence d'une université de plein exercice dans le projet, considérant qu'un équipement de cette nature constituerait une opportunité majeure pour le territoire. Plusieurs riverains souhaiteraient la création d'un véritable campus universitaire. De plus, l'utilisation du terme « campus » associé au nom du projet, en l'absence de campus universitaire sur site, a pu être estimée confuse.

Plus largement, les participants expriment le souhait que le Campus IA contribue durablement à renforcer l'offre de formation locale, aujourd'hui jugée insuffisante, et qu'il s'inscrive comme un levier de montée en compétence.

« Des formations spécifiques seront-elles mises en place pour permettre aux habitants de travailler sur le site (maintenance, technique, ingénierie) ? » (atelier participatif)

« Quels types de compétences / parcours / alternances / stages sont envisagés ? Quel modèle pédagogique privilégié pour la formation (acculturation, reconversion, formation diplômante...) ? Existera-t-il des formations diplômantes liées à l'IA ? » (atelier participatif)

« Quelles formations, quelles filières de recherche ou d'innovation seraient nécessaires pour accompagner le développement du Campus IA, notamment pour les start-up ? » (question 44, site internet)

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Le volet éducation, recherche et formation du projet comporte deux composantes principales :

- Un centre de formation, sur site, d'une surface supérieure à 1000 m², destiné à accueillir des formations ciblées et des visites d'étudiants.
- Des partenariats avec plusieurs programmes de formation à l'échelle nationale, régionale et locale, pour consacrer une part importante des profits générés par le Campus au financement de ces programmes. Un premier partenariat a été conclu avec l'école Polytechnique, alors même que le site d'implantation du projet n'était pas encore décidé. Désormais, les équipes de Campus AI travaillent avec les acteurs institutionnels et éducatifs du territoire à la mise en place de partenariats locaux.

Ces deux composantes (centre de formation sur site et contribution financière à des programmes nationaux et locaux) peuvent aussi se combiner. Par exemple, la Région Île-de-France a pris contact avec Campus AI afin de collaborer, avec une autre entreprise, à la création d'un programme de formation aux métiers des datacenters incluant une implantation physique à Fouju.

Le volume d'investissement dédié à ce partenariat est important, avec un engagement qui dépasse à terme les 50 millions d'euros. À titre de comparaison, la part de financement dédié à ce volet dans le projet est plus de 10 fois supérieure aux engagements observés sur d'autres projets d'infrastructure.

Enfin, l'usage du terme « Campus » pour le projet correspond à une double réalité. D'une part, par l'investissement significatif du projet dans les programmes d'éducation, de recherche et de formation susmentionnés. D'autre part, il correspond à un usage courant dans le domaine des infrastructures numériques, le terme de « Campus numérique » étant utilisé pour d'autres sites regroupant des datacenters.

3. Enseignements de la concertation et engagements

3.1. Le point de vue des maîtres d'ouvrage sur la concertation préalable

3.1.1. Une concertation volontaire réussie, la première pour un projet de datacenters

En faisant le choix de s'engager dans une **démarche de concertation volontaire**, Campus AI et RTE ont souhaité s'inscrire dans la continuité de leur posture dans les échanges avec les collectivités concernées par le projet : une posture d'écoute et de dialogue pour garantir une insertion du projet dans le territoire qui corresponde aux attentes de ses habitants, acteurs économiques, acteurs institutionnels et associatifs. Grâce au concours et à l'exigence des garants, tout au long de la phase préparatoire comme durant la concertation, les maîtres d'ouvrage considèrent que cette concertation, la première sur un projet de ce type, a permis de mettre en lumière de nombreux enjeux, d'entendre l'expression et les questions d'acteurs divers et de faire évoluer le projet.

Dans cette concertation inédite, aussi bien pour les projets de datacenters en France que pour les équipes de la maîtrise d'ouvrage, l'enjeu majeur était de trouver un équilibre entre le débat élargi sur l'opportunité, le contexte et les enjeux du développement des infrastructures numériques, des nouvelles technologies et de l'IA en France, d'une part, et les enjeux en lien direct avec à l'implantation du projet sur son territoire (opportunité locale, insertion environnementale, retombées socioéconomiques). Si la concertation préalable n'avait pas vocation à se substituer à un débat public global sur ces premiers sujets, elle ne devait pas les exclure : à ce titre, les maîtres d'ouvrage considèrent que la concertation a permis d'aborder la plupart des thématiques relatives au projet et se réjouit de l'équilibre entre la place de chacun de ces enjeux dans le dispositif.

Campus AI et RTE considèrent que la séquence de préparation et d'animation de la concertation préalable, une démarche inédite pour leurs équipes, a été à la fois exigeante et enrichissante pour le projet. Tout au long de la phase préparatoire puis de la concertation, les garants ont encouragé les porteurs de projet à enrichir le dossier de concertation avec des éléments complémentaires par rapport à ceux initialement soumis à la Commission nationale du débat public (CNDP). Cela a conduit les équipes à challenger le projet et à compléter au fur et à mesure les documents, en intégrant des retours d'expérience et en sollicitant l'expertise de leurs bureaux d'études spécialisés en ingénierie et en environnement.

Cette rigueur a également été partagée par de nombreux participants, en particulier des associations, dont la connaissance approfondie des enjeux environnementaux et territoriaux a questionné les expertises techniques, parfois mobilisées lors des réunions publiques.

Enfin, **la variété des publics** rencontrés lors de la concertation et la participation récurrente de certains acteurs a permis, progressivement, d'entrer dans des niveaux de détail de plus en plus avancés et d'identifier des questions restant à approfondir dans les études en cours et à venir. Campus AI regrette toutefois qu'aucun échange spécifique dédié aux jeunes publics n'ait pu avoir lieu au cours de la concertation préalable et estime qu'il s'agit d'un public prioritaire à cibler lors de futurs échanges sur le projet, en cohérence avec l'ambition du programme d'éducation, recherche et formation du projet.

3.1.2. Une opportunité du projet globalement reconnue au niveau local malgré des critiques liées aux enjeux globaux du projet

Les porteurs de projet considèrent que l'opportunité du projet sur son site d'implantation a été **majoritairement reconnue par les acteurs locaux**. Cette reconnaissance s'accompagne naturellement de conditions, de points de vigilance et d'une exigence des acteurs institutionnels, politiques et associatifs ainsi que des habitants dans la mise en œuvre du projet, qui sont rappelés dans les enseignements suivants et dans les engagements qui en découlent (gestion de l'eau, enjeux environnementaux, chaleur fatale, retombées économiques). Ces exigences sont principalement de deux types : des demandes de compléments ou d'études détaillées, qui pourront être présentés lors de prochaines étapes du projet, et des demandes d'engagements opérationnels dans la mise en œuvre du projet, sur l'ensemble de ses phases.

Au-delà du territoire d'accueil du projet, la concertation Campus IA a également fait apparaître des positionnements plus critiques. **Plus qu'une opposition au projet lui-même, de nombreux points de vue critiques ont abordé les enjeux globaux liés au projet** : la souveraineté numérique, la pertinence du développement de l'IA, les enjeux de modèle de société, la stratégie nationale du numérique ou encore les problématiques énergétiques liées à l'alimentation électrique des datacenters. Ce débat sur l'opportunité globale du modèle de développement sous-tendant le projet Campus IA dépasse largement le champ de compétence des porteurs de projet : des réponses ont été apportées au cours de la concertation, sur le cadre du projet en lui-même, sans pour autant répondre pleinement aux larges enjeux en débat. Les porteurs du projet constatent finalement, en clôture de la concertation, une dynamique d'opposition au projet majoritairement extraterritoriale et fondée sur ces enjeux d'opportunité globale.

3.1.3. Une forte attente de la contribution à un projet de territoire

Dès son lancement, Campus IA a été conçu comme une contribution à un projet de territoire, en lien avec les élus locaux et les services de l'État. La concertation préalable a, quant à elle, démontré une forte attente de la part du public d'une intégration concertée du projet au bénéfice du territoire. Elle a fait émerger de nombreux sujets locaux, influencés par l'arrivée du projet, mais ne dépendant pas directement du porteur de projet.

L'enjeu des mobilités sur le territoire a été particulièrement abordé lors des rencontres publiques. Ces contributions ont exprimé une attente à ce que le projet contribue ou accélère les projets de transports en commun et de pistes cyclables irriguant le territoire, des points de vigilance sur les sentiers piétonniers à valoriser ou à créer autour du projet, ainsi que l'attente d'une étude de trafic détaillée pour mesurer l'impact du projet sur les axes routiers avoisinants, en phase exploitation comme en phase travaux, et envisager si nécessaire certains élargissements.

La concertation a également soulevé le sujet du **logement et des services publics**, avec des attentes parfois contradictoires entre les contributeurs sur l'avenir du territoire et le rôle de Campus IA. Certains participants ont exprimé leur crainte que le projet ne serve de justification pour le développement de nombreux logements, affectant le caractère rural des communes qu'ils affectionnent, tandis que d'autres ont appelé de leurs vœux une politique de développement des logements et des services publics sur le territoire, valorisant Campus IA comme un catalyseur pour le développement urbain local. Les porteurs de projet prennent acte de ces avis exprimés en concertation et continueront d'échanger avec les pouvoirs publics locaux pour contribuer, à la hauteur de leurs capacités, aux orientations de développement du territoire choisies par les collectivités territoriales, notamment la CCBRC.

L'enjeu des retombées économiques du projet pour le territoire, aussi bien à travers la **fiscalité locale** que pour le dynamisme économique bénéficiant au tissu d'entreprises locales, a également été au cœur des échanges avec le territoire. Les échanges avec les acteurs économiques et de la formation ont démontré une attente forte vis-à-vis du projet sur le territoire et une **demande de priorisation des entreprises locales pour les travaux, la sous-traitance et les partenariats**, afin que le projet soit véritablement au bénéfice du territoire.

Enfin, Campus AI constate que la concertation a confirmé l'opportunité d'un **bâtiment d'accueil et de formation ouvert au public** au sein du projet. Les attentes pour l'usage de ce bâtiment sont diverses (coworking, pépinière d'entreprise, salle de concert, site universitaire, commerces, centre de santé...). La programmation de ce bâtiment, réalisé directement au bénéfice du territoire d'accueil, pourra faire l'objet de nouveaux échanges avec les élus voire avec les habitants.

3.1.4. Des exigences fortes en termes d'insertion environnementale, de synergies industrielles et de consommations

Les échanges avec le territoire lors de la concertation ont également démontré des exigences locales fortes pour l'insertion environnementale du projet, souvent adossées à des inquiétudes, comme condition nécessaire à l'acceptabilité du projet.

Un point central, évoqué dès les premiers échanges avec les collectivités et largement rappelé pendant la concertation, concerne la **gestion de l'eau**. Celle-ci comporte deux volets : la consommation d'eau, ressource en tension sur le territoire, et la gestion des eaux pluviales, notamment face au risque inondations. Campus AI et RTE ont conscience de l'importance de ces deux enjeux pour le territoire et s'engagent pour la suite du projet (voir partie suivante).

La gestion et la réutilisation de la **chaleur fatale** issue de l'exploitation des différents datacenters a également été un enjeu majeur, rappelé par les habitants et associations locales. Cet enjeu est encadré par une réglementation à laquelle Campus AI est soumis. Campus AI explore l'ensemble des solutions envisageables pour la réutilisation de cette chaleur (serres agricoles, équipements publics locaux, réseau de chaleur de Melun...) et reste à l'écoute de toute proposition ou intérêt d'acteurs du territoire pour la valorisation de cette ressource.

Enfin, Campus AI et RTE prennent acte de l'ensemble des thématiques évoquées comme point de vigilance ou conditions nécessaires à la réalisation du projet, telles que **l'impact paysager, les nuisances sonores et lumineuses** en phase d'exploitation, les **nuisances du chantier, la compensation agricole et la consommation énergétique**. La richesse des échanges, des alertes et des propositions issues de la concertation vient alimenter la réflexion et la constitution des études de projet. Celles-ci, présentant le projet définitif et les solutions proposées pour prendre en compte ces enjeux, seront mises à disposition du public lors de l'enquête publique prévue à la mi-2026.

3.2. Engagements et modalités de poursuite du projet

Le projet objet de cette concertation est porté conjointement par 2 co-maîtres d'ouvrage : Campus AI pour le projet en lui-même et RTE pour le raccordement électrique et les équipements associés. Les engagements présentés ci-après peuvent engager l'un, l'autre ou les deux maîtres d'ouvrage ; cela est précisé dans chacun des engagements et repris dans un tableau récapitulatif en fin de partie.

3.2.1. Décision des maîtres d'ouvrage sur la poursuite du projet

Considérant ses enseignements de la concertation et le bilan des garants, les maîtres d'ouvrage :

1. Confirment la poursuite du projet Campus IA à Fouju, phasé, comportant plusieurs datacenters (dont 3 lors de la première phase), un bâtiment de formation, deux postes électriques, des équipements techniques et des espaces communs ;

2. Confirment l'adaptation de l'implantation foncière du projet par rapport aux premiers éléments présentés aux élus, pour prendre en compte les enjeux de biodiversité sur le site. En effet, plusieurs espèces d'oiseaux patrimoniales identifiées dans les haies bordant le sud du site ont amené Campus AI à **modifier l'emprise prévue du projet** par rapport aux premiers échanges pour créer des bandes dédiées à la biodiversité en pourtour du site et ainsi **éviter tout impact sur ces espèces**. L'implantation foncière définitive du projet correspond à celle présentée lors de la concertation préalable.

3.2.2. Engagements des porteurs de projet

Au regard des enseignements présentés précédemment, Campus AI et RTE prennent les engagements suivants.

Sur la poursuite du dialogue

Les maîtres d'ouvrage notent l'importance du dialogue pour la réussite du projet, la qualité des échanges et les sujets sur lesquels des réponses complémentaires doivent être apportées.

Aussi, Campus AI réaffirme son souhait que la concertation puisse se poursuivre sur la durée et s'engage :

- › A réaliser des modalités d'information et de dialogue spécifiquement dédiées aux jeunes publics, en concordance avec le programme éducation, recherche et formation porté par Campus IA, tout au long du déroulement du projet ;
- › A concevoir l'usage d'une partie du bâtiment de formation en concertation avec les acteurs locaux de la formation et de l'éducation pour l'adapter aux besoins du territoire, en prenant en compte les avis et propositions exprimées par le public en concertation ;
- › A maintenir un dispositif d'information et de dialogue après l'enquête publique, pour l'ensemble de la phase travaux, puis pour la définition de la seconde phase du projet.

Sur la consommation en eau

Comme présenté en concertation, et en concordance avec les engagements pris auprès des autorités et des collectivités locales, Campus AI s'engage :

- › A ne pas puiser dans la nappe de Champigny pour les besoins en eau du projet, tout au long de l'exploitation de ce dernier. Cet engagement a été pris de manière écrite auprès de la commune, de la communauté de communes et des services de l'État et sera rappelé dans les demandes d'autorisation relatives au projet ;
- › Pour la première phase du projet, à équiper tous les datacenters d'un système de refroidissement à l'air (« dry cooling ») sans consommation d'eau ; les seules consommations d'eau de la première phase du projet seront constituées de l'eau potable sanitaire, la gestion des espaces paysagers et le système de lutte contre les incendies, ainsi que le remplissage initial des boucles de refroidissement en circuit fermé ;
- › Pour la deuxième phase du projet, à étudier les synergies industrielles possibles sur le territoire, comme l'utilisation potentielle d'eaux grises industrielles pour le système de refroidissement de certains datacenters.

Sur la gestion des eaux pluviales

Pour prendre en considération les remarques des acteurs locaux relatives au risque inondation et à la gestion des eaux pluviales, Campus AI s'engage à prendre en compte les éléments qui seraient actualisés par les collectivités locales sur le volet inondation pour les phases ultérieures du projet. .

Sur la chaleur fatale

En considérant les fortes attentes liées à cet enjeu sur le territoire et les évolutions réglementaires au niveau national et européen, Campus AI s'engage :

- › A étudier l'ensemble des pistes évoquées lors de la concertation pour la valorisation de la chaleur fatale, en réalisant une étude d'opportunité selon des critères technico-économiques ;
- › A mettre en place la récupération de la chaleur fatale sur les datacenters du Campus et, en fonction des solutions viables identifiées, à mettre en œuvre sa valorisation selon le phasage de développement du campus ;
- › A favoriser les synergies locales sur le territoire autant que possible.

Sur la compensation agricole

Conformément au cadre réglementaire en vigueur et aux échanges en cours avec la CCBRC et les services de l'État, Campus AI s'engage :

- › A financer des projets agricoles choisis en partenariat avec la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et à favoriser, autant que possible, des porteurs de projet de la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) afin que le projet bénéficie directement au territoire d'accueil.

Sur le programme d'éducation, de recherche et de formation, et sur l'emploi

Considérant les attentes des acteurs locaux sur ces sujets, Campus AI s'engage :

- › A organiser ou à participer annuellement à un rendez-vous faisant le point sur l'évolution des partenariats en matière d'éducation comme en matière d'emploi ;
- › A réaliser un recensement des entreprises locales et des synergies possibles, en partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi.
- › A favoriser le recours aux entreprises locales et à l'emploi local pour la phase travaux, à travers une organisation des marchés de travaux permettant la participation des entreprises du territoire en direct ou en sous-traitance.

Sur l'organisation de la phase chantier

Pour prendre en compte les inquiétudes relatives aux nuisances de la phase chantier, les maîtres d'ouvrage s'engagent :

- › A mettre en place une charte « Chantier propre » pour l'ensemble des entreprises intervenant sur le site ;
- › A concevoir des plans de circulation adaptés au territoire, en concertation avec les élus locaux, et à mettre en place les mesures assurant le respect de ces plans de circulation (traceurs d'itinéraires, boîte contact chantier pour signaler les circulations hors itinéraires, mesures de suivi et de réponse...) ;
- › A coordonner l'organisation des travaux et notamment les plans de circulations avec les travaux du centre pénitentiaire à Crisenoy, portés par l'APIJ, pour limiter les effets cumulés des travaux concomitants ;
- › A ne réaliser les travaux bruyants que sur des horaires définis, en journée et en semaine.

Sur la consommation électrique et la fiabilité du réseau

Considérant les enjeux soulevés sur le risque de conflit d'usage de l'électricité sur le territoire lié à la forte consommation du Campus et à la robustesse du réseau électrique local, RTE s'engage :

- › A tenir le public informé de l'avancement et du résultat du débat public au Schéma Décennal de Développement du Réseau sur le territoire ;
- › A tenir le public informé de l'avancement et du résultat de la concertation Ferracci, à travers la publication d'une fiche dédiée sur le site internet du projet.

3.2.3. Tableau des engagements des maîtres d'ouvrage

Ce tableau récapitule les engagements pris ci-avant et les maîtres d'ouvrage concernés par ces engagements.

N°	Engagement	Campus AI	RTE
1	Réaliser des modalités d'information et de dialogue spécifiquement dédiées aux jeunes publics	x	
2	Concevoir l'usage d'une partie du bâtiment de formation en concertation avec les acteurs locaux et en prenant en compte les avis exprimés en concertation	x	
3	Maintenir un dispositif d'information et de dialogue après l'enquête publique	x	
4	Ne pas puiser dans la nappe de Champigny pour les besoins en eau du projet, tout au long de son exploitation (engagement également pris de manière écrite auprès des acteurs du territoire)	x	
5	Pour la première phase du projet, équiper tous les datacenters de refroidissement à l'air, sans consommation d'eau	x	
6	Pour la deuxième phase du projet, étudier les synergies industrielles possibles pour l'utilisation d'eaux grises	x	
7	Prendre en compte les éléments qui seraient actualisés par les collectivités locales sur le volet inondation pour les phases ultérieures du projet	x	
8	Étudier l'ensemble des pistes évoquées pour la valorisation de la chaleur fatale, en réalisant une étude d'opportunité selon des critères technico-économiques	x	
9	Mettre en place la récupération de la chaleur fatale sur les datacenters du Campus et, en fonction des solutions viables identifiées, mettre en œuvre sa valorisation selon le phasage de développement du campus	x	
10	Favoriser les synergies locales sur le territoire pour la valorisation de la chaleur fatale	x	
11	Dans le cadre de la compensation agricole réglementaire, financer des projets agricoles choisis en partenariat avec la CDPENAF et favoriser, autant que possible, des porteurs de projet de la CCBRC	x	
12	Organiser ou participer annuellement à un rendez-vous faisant le point sur l'évolution des partenariats en matière d'éducation comme en matière d'emploi	x	
13	Réaliser un recensement des entreprises locales et des synergies possibles, en partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi	x	
14	Favoriser le recours aux entreprises locales et à l'emploi local pour la phase travaux	x	
15	Mettre en place une charte "Chantier propre" pour l'ensemble des entreprises intervenant sur le site	x	x
16	Concevoir des plans de circulation adaptés au territoire, en concertation avec les élus locaux, et mettre en place les mesures assurant le respect de ces plans de circulation	x	x
17	Coordonner l'organisation des travaux avec les travaux du centre pénitentiaire à Crisenoy, portés par l'APIJ, pour limiter les effets cumulés des travaux concomitants	x	x
18	Ne réaliser les travaux bruyants que sur des horaires définis, en semaine et en journée	x	x
19	Tenir le public informé de l'avancement et du résultat du débat public relatif au Schéma Décennal de Développement du Réseau sur le territoire		x
20	Tenir le public informé de l'avancement et du résultat de la concertation Ferracci sur le projet		x

4. Réponses aux demandes de précision et recommandations des garants

Demande de précisions 23/12/2025	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée 23/02/2026	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
Apporter des précisions sur les études : santé publique ; ressources hydriques, énergétiques et valorisation de la chaleur fatale ; pollutions atmosphériques ; gestion des déchets ; aménagement du territoire et mobilité ; nuisances sonores ; artificialisation des sols et ses incidences environnementales	Toutes ces thématiques sont abordées dans les études qui seront mises à disposition du public lors de l'enquête publique, prévue avant l'été.	Lors de l'enquête publique	Mise à disposition des études en ligne et en version papier lors de l'enquête publique, dans le cadre défini par l'autorité organisatrice et la commission d'enquête ou le commissaire enquêteur .
Apporter des précisions concernant notamment, le déroulement de la concertation continue, des procédures d'autorisations administratives (autorisation environnementale, DUP, Permis de construire...) et d'éventuels retards calendaires	Un calendrier actualisé consolidé de la première phase du projet sera mis en ligne sur le site de la concertation préalable dès fin mars 2026 pour présenter l'articulation des procédures et les prochaines étapes. Le projet est soumis à autorisation environnementale, à un permis d'aménager et à plusieurs permis de construire. Il n'y a pas de déclaration d'utilité publique (DUP) nécessaire pour le projet.	31 mars 2026	Publication d'un calendrier consolidé
Clarifier le volet formation du projet et de renforcer les infrastructures d'accompagnement (logement, transports, services) pour accueillir les nouveaux salariés sur le territoire	Volet formation : Un plan d'action est à l'étude par Campus AI et sera présenté dans le courant de l'année 2026. Infrastructures d'accompagnement : Campus AI est à la disposition des acteurs publics du territoire pour accompagner le développement d'infrastructures. Des échanges sont déjà initiés avec la CCBRC, sur les aspects services, ou encore Île-de-France Mobilités sur les aspects transports. Campus AI n'a pas vocation à développer en propre des structures de logement, transport, service.	Fin 2026 pour le volet formation Pas de délai pour le volet infrastructures	Présentation du plan d'action sur le site internet de la concertation Suivi et accompagnement des dynamiques territoriales
Clarifier les notions de « souveraineté numérique » et « Campus IA » Distinguer clairement les arguments relevant de la sécurité et de la résilience des infrastructures de ceux relevant de la souveraineté Assumer une dénomination plus précise : "plateforme" ou « réseau de datacenters »	La notion de souveraineté numérique est une notion complexe qui a fait l'objet de nombreux échanges lors de la concertation préalable. Les réponses apportées dans le chapitre 2.3 du présent document détaillent les arguments relevant de la souveraineté. La souveraineté numérique est un gradient, dépendant de nombreux facteurs, dont la localisation physique des infrastructures ; un projet comme Campus IA, en localisation les infrastructures sur le sol français, y contribue donc directement, sans pour autant y répondre entièrement. Sur la dénomination : Campus IA est un « campus numérique », terme courant dans l'univers anglo-saxon et très largement importé en France pour évoquer les réseaux de datacenters (ajouter des exemples en France (data4, Equinix). De plus, la dimension recherche et formation inédite pour un projet de ce type est une identité forte du projet. Enfin, Campus IA est une identité d'entreprise déposée et une marque commerciale pour le porteur de projet. La dénomination « Campus IA » a donc vocation à perdurer pour le site.	Février 2026	Réponses apportées dans le présent document, partie 2.3, et dans la cellule ci-contre du tableau.

Demande de précisions 23/12/2025	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée 23/02/2026	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
Apporter des précisions sur : - La sécurité et souveraineté des données notamment mesures de protection prévues contre les risques d'extraterritorialité des données ; - Les critères de choix des entreprises - La prise en compte dans le calendrier des aléas (recours contentieux, complément pour l'autorité environnementale) ; - Les besoins en emplois ; - L'accès des entreprises locales au marché en phase de construction et d'exploitation ; - Les retombées financières territoriales ; - Les coûts et financements des infrastructures électriques ; - Le dimensionnement des générateurs électriques de secours (secours total ou partiel en énergie), le volume de carburant stockés sur place pour leur fonctionnement.	La sécurité et la souveraineté des données au regard des enjeux d'extraterritorialité du droit sont des enjeux qui dépassent largement le projet Campus IA et le domaine d'action des maîtres d'ouvrage. Comme présenté lors des deux réunions publiques et du webinaire dédié à ce sujet (replay disponible en ligne sur le site de la concertation), la localisation des données sur le sol français est une condition nécessaire mais non suffisante à la souveraineté des données, aux côtés de conditions politiques, institutionnelles, technologiques et économiques. Les critères de choix des entreprises seront précisés lors des appels d'offre des marchés de travaux. Campus IA s'engage à faire un recensement des entreprises locales, en lien avec les acteurs du territoire. Les aléas de calendrier sont pris en compte dans l'organisation du projet et bien connus des maîtres d'ouvrage. Campus IA demeure confiant dans la capacité à mener la première phase du projet dans le calendrier présenté. Les besoins en emploi du projet seront estimés dans l'étude d'impact, rendue publique lors de l'enquête publique. Ils seront ajustés au cours de la vie du projet en lien avec les acteurs locaux de l'emploi. Les retombées financières territoriales comprennent la fiscalité locale et le bénéfice socio-économique pour le territoire (emploi, dynamisme économique et commercial...). Les retombées fiscales seront déterminées précisément par les services de l'État compétents dans le département. La CCBRC a également commandé une étude spécifique sur les retombées économiques du projet afin d'orienter ses décisions. Le financement des infrastructures électriques est assuré par RTE et Campus IA, conjointement. Le montant des travaux et la répartition exacte du financement ne sont pas encore connus. De manière générale dans ce type de projet, RTE finance entre 10 et 30% du projet, et l'industriel raccorde le reste. Précisons que RTE finance une partie des chantiers car il reste propriétaire et exploitant des installations, qui pourront bénéficier ultérieurement à d'autres utilisateurs. Enfin, sur le dimensionnement des générateurs électriques, celui-ci sera détaillé dans les études rendues publiques lors de l'enquête publique ; la réponse à la question 60, sur le site internet, apporte les premiers éléments connus au stade de la concertation sur ce point.	Au cours de l'enquête publique et des phases ultérieures	Mise en ligne de fiches thématiques sur les thématiques identifiées, au fil de l'avancement du projet et des connaissances disponibles
Mettre en place une gouvernance renforcée en associant sur la durée les représentants des habitants, associations environnementales, expertises scientifiques indépendantes, acteurs économiques et territoriaux	Le projet Campus IA fait l'objet d'un dialogue en continu avec les collectivités territoriales (CCBRC et commune de Fouju) ainsi que d'un comité de pilotage réuni régulièrement sous l'égide du sous-préfet de Melun, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne, et réunissant les parties prenantes du territoire. Le public et les associations environnementales continueront d'être informées et consultées lors des phases d'enquête publique et en phase travaux.	Aux différentes étapes de la réalisation du projet	Dispositif d'information et de dialogue en enquête publique et en phase travaux

Demande de précisions 23/12/2025	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée 23/02/2026	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
Clarifier les décisions et les investissements, concernant : À l'attention de la Communauté de Communes Brie Rivières et Châteaux : L'attractivité du territoire : l'offre d'hébergement notamment en phase travaux, les transports et la mobilité, les services de proximité, etc. À l'attention de l'État : Apporter une clarification sur la souveraineté numérique Débattre du modèle de société impliqué par les technologies Répondre à la demande des participant.es sur l'instauration d'un moratoire national sur les datacenters, l'organisation d'un débat national précédé d'une convention citoyenne sur les enjeux du numérique.	La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) dispose de la compétence de développement économique et de tourisme (et, à ce titre, d'hébergement temporaire), mais pas celles du logement et du transport. La CCBRC, le porteur de projet et les autorités compétentes (notamment IDFM, autorité organisatrice des transports d'Île-de-France), travaillent conjointement pour définir les modalités d'accueil du projet sur le territoire et les aménagements relatifs à l'attractivité du territoire, selon leurs domaines de compétence. Campus AI et RTE n'ont pas vocation à répondre aux remarques formulées à l'attention de l'État. Ces remarques seront transmises aux représentants de l'État dans le département.		

Recommandation 23/12/2025	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée 23/02/2026	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
Etudier l'ensemble des propositions formulées par le public figurant dans le bilan	Les propositions sont étudiées dans le cadre des enseignements et engagements publiés par le MOA. Les réponses aux différentes remarques et propositions sont détaillées dans la partie 3.	A la publication des enseignements, le 23 février 2026	Publication des enseignements et engagements sur le site de la concertation
Organiser une réunion publique pour diffuser l'information sur les enseignements que le porteur de projet tire de la concertation préalable et les suites données au projet	Le calendrier du projet ne permet pas la tenue d'une concertation continue, l'enquête publique étant prévu au mois de mai 2026 et la commission d'enquête étant déjà nommée. Cependant, Campus AI et RTE partagent la volonté des garants de présenter les enseignements et les suites données au projet lors d'un temps dédié : les modalités d'organisation de celui-ci devront être étudiées avec la commission d'enquête désignée pour l'enquête publique.	Selon les échanges avec la commission d'enquête	Réunion publique ou autre modalité dédiée
Publier les études au fur et à mesure de leur disponibilité, notamment - Les études réalisées : Diagnostic 4 saisons ; - Les études complémentaires si le projet se poursuit	Les études du projet, y compris l'état initial faune-flore ("étude 4 saisons"), font partie d'un ensemble d'études qu'il est plus pertinent d'analyser concomitamment. L'ensemble de ces études seront présentées lors de l'enquête publique, prévue avant l'été 2026.	Enquête publique	Publication des études lors de l'enquête publique

Recommandation 23/12/2025	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée 23/02/2026	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
Poursuivre l'information et la participation du public : - Renforcer la communication sur le dispositif de la concertation continue par différents médias : réseaux sociaux, presse, ambassadeurs, newsletter, etc. ; - Poursuivre une information sur le projet et la concertation continue auprès d'un large public et, en particulier les publics jeunes ; - Créer un comité de suivi	Les maîtres d'ouvrage s'engagent à renforcer la communication web, territoriale et médiatique pour l'annonce des prochaines étapes de dialogue. Le site internet demeurera actif tout au long du développement du projet et restera la référence en termes de communication et d'information. Conscients que les jeunes publics du territoire ont été trop peu associés à la concertation préalable, Campus AI s'engage à mettre en place des modalités dédiées aux jeunes publics lors des prochaines étapes du projet du projet. Le projet Campus IA fait l'objet d'un dialogue en continu avec les collectivités territoriales (CCBRC et commune de Fouju) ainsi que d'un comité de pilotage réuni régulièrement sous l'égide du sous-préfet de Melun, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne, et réunissant les parties prenantes du territoire. Le public et les associations environnementales continueront d'être informées et consultées lors des phases et en phase travaux.	Enquête publique Au cours de la vie du projet	Communication renforcée sur le projet et l'enquête publique Modalité dédiée aux publics jeunes Dispositif de dialogue en phase travaux
Organiser des réunions/ateliers thématiques sur les sujets pour lesquels des informations sont attendues par le public, notamment sur : - Les avancées du projet, le calendrier de la concertation continue et des procédures à venir ; - Les impacts et enjeux environnementaux du projet en phases de chantier et d'exploitation, en particulier ceux qui portent sur le, le bruit, le paysage, les déplacements de proximité ; - Le Campus IA avec les orientations pédagogiques et scientifiques, les capacités d'accueil, - Les mesures de compensation prévues (compensations agricoles...) ; - La consommation énergétique, gestion de l'eau, artificialisation des sols, intégration territoriale - Fin de vie et démantèlement des data centers - Le raccordement électrique du projet par RTE (caractéristiques et impacts, notamment environnementaux). - L'anticipation des besoins en termes d'emploi, les modalités de recrutement et le développement de l'emploi local	La nomination d'une commission d'enquête pour l'enquête publique, dont le démarrage est envisagé pour début mai, ne permet pas de conduire une concertation continue. Toutefois, Campus IA et RTE partagent la volonté des garants de continuer à informer le public sur l'ensemble des sujets demeurant en attente de compléments de réponse. Les thématiques proposées seront traitées dans les dossiers soumis à enquête publique au printemps 2026 (sur les avancées du projet, les impacts et enjeux environnementaux, les mesures de compensation, les consommations, gestion de l'eau, artificialisation des sols et intégration territoriales, la fin de vie et le démantèlement des datacenters, le raccordement électrique) et d'autres feront l'objet de modalités dédiées au cours de la vie du projet (notamment les volets éducation et emploi, sur lesquels Campus AI s'est engagé à organiser ou participer à un événement annuel faisant le point sur ces sujets, qui restent évolutifs au-delà des phases de concertation amont et aval).	Enquête publique Prochaines phases du projet	Selon les sujets : - Mise à disposition des études en enquête publique - Participation à des événements dédiés à l'emploi, la formation et l'éducation sur le territoire.

Recommandation 23/12/2025	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée 23/02/2026	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris
A l'attention de RTE : - Il conviendrait que RTE continue à tenir le public informé dans le cadre de la concertation continue du projet Campus IA. La concertation Ferracci dédiée au raccordement électrique et la concertation continue de Campus IA (grand public) doivent être articulées, de manière que le public soit informé à la fois du déroulement et des résultats de la concertation Ferracci. - Il conviendrait que le public soit informé des étapes d'avancement de la procédure concernant la contractualisation du raccordement RTE dans le cadre de la procédure spéciale « Fast Track »,	RTE précise que la concertation Ferracci dédiée au raccordement électrique s'est déroulée entre la fin de la concertation préalable projet et la publication du présent rapport. Une fiche thématique dressant le compte-rendu de la concertation Ferracci sera publiée sur le site du projet en amont de l'enquête publique. De plus, la signature du contrat de raccordement dans le cadre de la procédure "Fast Track" a fait l'objet d'une communication conjointe de Campus AI et de RTE le 26 janvier 2026. Le communiqué de presse est disponible sur le site de la concertation.	Avant l'enquête publique	Mise en ligne du communiqué de presse et d'une fiche thématique rendant compte de la concertation Ferracci

5. Annexes

Annexe 1 : Liste des publications de la CCBRC et de la commune de Fouju annonçant la concertation

DATE	CCBRC/ Fouju	SUPPORT	COMMENTAIRES
09/10/2025	CCBRC	SITE WEB	https://www.briedesrivieresetchateaux.fr/les-grands-projets/projet-campus-ia/
11/10/2025	CCBRC	INTRAMUROS	https://www.intramuros.org/publication/actualite/720186
à partir du 13/10/2025	CCBRC	MAG LE 31 #12	19150 exemplaires papier diffusés dans 31 communes + version numérique https://www.calameo.com/read/0057013218638f66d15e9
13/10/2025	Fouju	LINKEDIN	https://www.fouju.fr/actualites/721185
15/10/2025	CCBRC	LINKEDIN	https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:7384173713929281536
23/10/2025	CCBRC	FACEBOOK	https://www.facebook.com/ccbrc77/posts/pfbid0Xh9ZN6F59SV99F7L46TaNKbQEiRqr2yFPpeLAoPLmxcgUfj8MKm5FcKy8kKnCo38l
31/10/2025	CCBRC	ENEWS GRAND PUBLIC	https://www.briedesrivieresetchateaux.fr/?mailpoet_router&endpoint=view_in_browser&action=view&data=Wzk0LCIOM2I5MTAwNGE3NDQiLDAsMCw3MSwXQ
13/11/2025	CCBRC	INTRAMUROS	https://www.intramuros.org/publication/actualite/741154
13/11/2025	CCBRC	FACEBOOK	https://www.facebook.com/ccbrc77/posts/pfbid0XFbMnfdouYY2*sAye39qvq8vgNHZrALrLNxK5SKE9ausSH7zm4M7uKYmnENMVxKsl
14/11/2025	CCBRC	LINKEDIN	https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:7395119271338582018
16/11/2025	Fouju	INTRAMUROS	https://www.fouju.fr/actualites/743239
18/11/2025	CCBRC	FACEBOOK	https://www.facebook.com/ccbrc77/posts/pfbid02K5DompkTcpy47gGBbKELmkpFeGBNLU9w2qS3V9mF6QYwUwc7q4iksz6aTtSWHzLDI
19/11/2025	CCBRC	INTRAMUROS	https://www.intramuros.org/publication/actualite/745499
19/11/2025	CCBRC	LINKEDIN	https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:7396956545365856256

Annexe 2 : Présentation des procédures d'autorisations environnementales et d'urbanisme

A ce jour, le schéma d'autorisations environnementales et d'urbanisme suivant est envisagé pour permettre la réalisation du campus de datacenters dans son ensemble.

Pour rappel, l'ensemble du projet donne lieu à une étude d'impact globale.

- **Une autorisation environnementale IOTA (loi sur l'eau) globale** couvrant l'intégralité du périmètre du projet (*dossier de demande d'autorisation déposé par Campus AI et RTE le 9 janvier 2026*) ;
- **1^{ère} phase d'autorisations :**
 - **Trois autorisations environnementales ICPE** pour le développement et l'exploitation des datacenters DC1, DC2 et DC4 (*dossiers de demandes d'autorisations déposés par Campus AI SPV1, Campus AI SPV2 et Campus AI SPV4 le 9 janvier 2026*) ;
 - **Un permis de construire valant division** pour la construction des datacenters DC1, DC2, DC4, du bâtiment de formation, du bâtiment technique, de la sous-station électrique privée du campus et des voies et espaces communs correspondants (*dossier de demande d'autorisation déposé par Campus AI, Campus AI SPV1, Campus AI SPV2 et Campus AI SPV4 le 19 décembre 2026*).
- **Phases suivantes d'autorisations (à venir) :**
 - **Un permis d'aménager** pour la création des lots nécessaires au développement des équipements restants du campus (*à déposer par Campus AI*) ;
 - **Un permis de construire** pour la station d'épuration (*à déposer par Campus AI*) ;
 - **Un permis de construire** pour le poste électrique RTE (*à déposer par RTE*) ;
 - **Un permis de construire** pour chacun des datacenters suivants : DC3, DC5, DC6, DC7, DC8, DC9, DC10 et DC11 (*à déposer par Campus AI SPV3, Campus AI SPV5, Campus AI SPV6, Campus AI SPV7, Campus AI SPV8, Campus AI SPV9, Campus AI SPV10 et Campus AI SPV11*) ;
 - **Une autorisation environnementale ICPE** pour le développement et l'exploitation de chacun des datacenters suivants (DC3, DC5, DC6, DC7, DC8, DC9, DC10 et DC11) (*à déposer par Campus AI SPV3, Campus AI SPV5, Campus AI SPV6, Campus AI SPV7, Campus AI SPV8, Campus AI SPV9, Campus AI SPV10 et Campus AI SPV11*).

Ainsi, d'un point de vue des autorisations environnementales, le projet fait l'objet d'un dossier IOTA global et de plusieurs dossiers ICPE correspondant à chaque datacenter. Chaque demande d'autorisation ICPE est sollicitée par une société de projet distincte (Campus AI SPV1, Campus AI SPV2, etc.). Ces sociétés de projet sont des émanations de la société Campus AI.

La société Campus AI est responsable des espaces et équipements communs du campus dans le cadre d'une charte de site (volet IOTA et ICPE) et d'une association foncière urbaine libre (AFUL – volet urbanisme).

D'un point de vue des procédures et autorisations d'urbanisme, les premières constructions relèvent d'un permis de construire valant division déposé conjointement par Campus AI (pour le bâtiment de formation, le bâtiment technique, la sous-station électrique privée et les voies et espaces communs), par Campus AI SPV1 (pour DC1), par Campus AI SPV2 (pour DC2) et par Campus AI SPV4 (pour DC4).

D'autres autorisations suivront pour les prochaines constructions du campus (station d'épuration, poste électrique RTE, datacenters suivants).

Une mise en compatibilité du plan local d'urbanisme par déclaration de projet est également nécessaire au développement du projet Campus IA. Cette procédure est menée par la commune de Fouju en parallèle de la première phase d'autorisations.

La première phase d'autorisations et la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU sont soumises à une procédure commune avec évaluation environnementale et enquête publique uniques en application des dispositions des articles L. 122-13 et L. 181-10 du code de l'environnement.

